



HAL
open science

Bilan et évaluation à mi-parcours du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) du Sud Isère

Clara Bambina

► **To cite this version:**

Clara Bambina. Bilan et évaluation à mi-parcours du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) du Sud Isère. Géographie. 2018. dumas-01818372

HAL Id: dumas-01818372

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01818372>

Submitted on 19 Jun 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RAPPORT DE FIN D'ETUDE – BILAN A MI-PAROURS DU PAEC SUD-ISERE – CLARA BAMBINA – M2 IDT2

Rapport de fin d'étude de Master 2 IDT²
Ingénierie du Développement Territorial et de la Transition



© <https://chrophinoises.wordpress.com/2015/06/13/vercors-trieves-matheysine/>

Présenté par **Clara BAMBINA**

Bambina.clara@gmail.com

Le 11/06/2018 à l'Institut de Géographie Alpine, Grenoble

Stage effectué au Département de l'Isère, Service Agriculture et Forêt

sous la direction de Aymeric Montanier

Tuteur pédagogique : Sylvie Duvillard

Membres du jury : Sylvie Duvillard et Sarah Duché



NOTICE ANALYTIQUE Rapport de fin d'étude
M2 IDT² –Ingénierie du Développement Territorial et de la Transition

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2017/2018

<p>OBSERVATIONS DU JURY</p> <p>A : Très bon rapport de fin d'étude</p> <p>B : Bon rapport mais avec des faiblesses sur quelques aspects</p> <p>C : Rapport acceptable présentant un intérêt particulier sur certains aspects</p> <p style="text-align: center;"><i>Précisions éventuelles sur les faiblesses et les forces du mémoire :</i></p> <p style="text-align: right;">Signatures</p>

AUTEUR	NOM		PRÉNOM	
	BAMBINA		Clara	
TITRE	Bilan et évaluation à mi-parcours du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) du Sud Isère			
UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES & Institut de Géographie Alpine	Nom et prénom du Tuteur pédagogique	Nom de la structure dans laquelle le stage a eu lieu (et localisation)		Nom et prénom du responsable professionnel présent dans le jury
	Sylvie Duvillard	Département de l'Isère, Service Agriculture et Forêt 9 rue Jean Bocq 38000 Grenoble		Aymeric Montanier
COLLATION	Nb. de pages	Nb. de volumes	Nb. d'annexes	Nb. de réf. biblio.
	55	1	6	10
MOTS-CLÉS	Environnement ; changement climatique ; Agriculture ; Evaluation ; Agroenvironnement.			
TERRAIN D'ÉTUDE OU D'APPLICATION	Géographie ; Aménagement du territoire ; Agriculture			
RÉSUMÉ français				
Le Conseil départemental de l'Isère a pris conscience depuis longtemps de sa responsabilité en matière de patrimoine naturel exceptionnel. C'est pour cela qu'il s'est investi dans un projet agro-environnemental et climatique (PAEC). Cette étude a pour objectif d'évaluer à mi-parcours l'impact des mesures agro-environnementales et climatiques mises en œuvre dans le cadre de ce projet				
RÉSUMÉ anglais				
For a long time now, the CDI has been aware of its responsibility towards such an outstanding natural heritage. That is why it has decided to invest in a PAEC (agro-environmental and climate project). This study aims at assessing half way through the project impact of the agro-environmental and climate-related measures that have already been implemented within the project.				



Contrat de diffusion des rapports de fin d'étude d'IDT²

Entre

L'auteur du rapport de fin d'étude, M.....

Adresse :

Intitulé du rapport de fin d'étude :

.....

Et

L'université Grenoble Alpes pour le compte de l'Institut de Géographie Alpine (IGA) ; ci-après « l'Université ».

Article 1

Dans le respect des droits de propriété intellectuelle, relativement à la protection des données à caractère personnel, et soucieuse de donner davantage de reconnaissance aux rapports de fin d'étude réalisés par les étudiants de l'IGA, l'Université entend favoriser leur diffusion sur support papier et support électronique.

Article 2

Le présent contrat n'a pas de caractère exclusif. L'auteur se réserve le droit d'une diffusion concomitante de son rapport de fin d'étude aux conditions de son choix.

Article 3

L'auteur autorise l'Université à diffuser ses travaux dans les conditions suivantes :

Oui Non

CONSULTATION CONTROLEE SUR INTERNET

DIFFUSION INTERNET SANS RESTRICTION D'ACCES

Article 4

La signature du présent contrat n'oblige en aucun cas l'Université à diffuser le rapport de fin d'étude en ligne. Sa diffusion reste soumise à l'accord du jury.

Article 5

L'auteur certifie que l'exemplaire du rapport de fin d'étude remis à l'Université est conforme à la version officielle de son travail remise à ses enseignants.

Article 6

L'auteur est responsable du contenu de son œuvre. Il certifie avoir obtenu toutes les autorisations écrites nécessaires à la constitution de son rapport de fin d'étude. L'Université ne peut être tenue responsable de toute représentation illégale de documents et de tout délit de contrefaçon (plagiat). L'Université se réserve le droit de suspendre la consultation d'une œuvre après avoir pris connaissance du caractère illicite de son contenu.

ATTENTION: En cas de non dépôt du rapport de fin d'étude en bibliothèque, le diplôme ne pourra pas être délivré.

Fait à GRENOBLE, le

La direction

L'auteur

Sommaire

SOMMAIRE	5
GLOSSAIRE	6
REMERCIEMENTS	7
INTRODUCTION	8
I. DEPARTEMENT DE L'ISERE, SERVICE AGRICULTURE ET FORET	10
1. LE DEPARTEMENT ET LA POLITIQUE AGRICOLE AU DEPARTEMENT	10
2. MISSIONS CONFIEES	14
3. ACTIVITES REALISEES DURANT LE STAGE	14
II. LE PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE DU SUD ISERE, CADRE THEORIQUE	16
1. PRESENTATION GENERALE	16
2. LA STRATEGIE DU PAEC	19
3. FONCTIONNEMENT DU PAEC	23
III. METHODOLOGIE DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PAEC SUD ISERE	25
1. METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE	25
2. PREMIERS RESULTATS	27
IV. BILAN DE L'EXPERIENCE	38
1. VALORISATION DE L'EXPERIENCE	38
2. LIMITES	39
CONCLUSION	40
BIBLIOGRAPHIE	41
TABLE DES MATIERES	54

Glossaire

ASP : Agence de Services et de Paiement

CAD : Contrats d'Agriculture Durable

CDDRA : Contrat de développement durable Rhône Alpes

CRAE : Commission Régionale Agro-Environnementale

CTE : Contrats Territoriaux d'Exploitation

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DDT : Direction Départementale des Territoires

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ENS : Espaces Naturels Sensibles

EU : Engagement Unitaire

FAI : Fédération des Alppages de l'Isère

FDCI : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

GP : Groupement Pastoral

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique

MAET : Mesure Agro-Environnementale Territorialisée

OLAE : Opérations Locales Agro-Environnementales

PAC : Politique Agricole Commune

PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique

PDRR : Programme de développement rural régional

PEZMA : Programme d'Entretien des Zones Menacées d'Abandon

PN : Parc National

PNA : Plan national d'actions

PNR : Parc Naturel Régional

SITADEL : Association Sud Isère Territoire Agricole et Développement Local

ZIP : Zone d'intervention prioritaire

SAU : Surface agricole utile

SDAGE : Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à Aymeric Montanier, mon maître de stage pour de multiples raisons. De manière évidente, le fait d'avoir retenu ma candidature mais surtout pour avoir su m'encadrer pendant ces trois mois. Un encadrement abouti passe par des échanges professionnels pertinents mais également par une intégration réussie, ce fut parfaitement le cas. C'est pourquoi je le remercie chaudement pour sa disponibilité, ses nombreux conseils, sa confiance, ses avis et ses valeurs. Cette rencontre m'aura enrichie sur le plan professionnel ainsi que sur le plan humain.

Un grand merci à Sylvie Duvillard, enseignante et ma tutrice de stage, pour ses retours pertinents et pour m'avoir mis sur de bons rails pour la rédaction de ce rapport.

Je tiens à remercier également Mélissa Rosso, Martine Martin et les personnes du service Agriculture et développement rural de la Direction Départementale des territoires qui ont œuvrées pour que je puisse avoir accès aux données et ainsi pouvoir travailler sur ce projet.

Un autre remerciement aux deux stagiaires Florian Vallepin et Sophie Neyton avec qui j'ai pu partager de bons moments et de nombreux repas. Globalement, je remercie tous les agents du Service Agriculture et Forêt qui ont été très accueillants et qui ont facilité mon intégration.

Enfin, mes remerciements vont à toutes les personnes qui ont été à mes côtés de près ou de loin durant ce stage et même pendant toute la durée de mes études. Merci à mes proches, à ma famille et surtout à Aurélien, mon compagnon pour son soutien et ses encouragements.

Introduction

Durant mes deux années de master, j'ai essayé de m'ouvrir aux différentes facettes des métiers du développement territorial. Plutôt intéressée par les thématiques rurales et plus particulièrement agricoles, sujet partiellement abordé pendant les deux années de Master, et au travers d'un mémoire de recherche lors de la première année de Master. C'est donc tout naturellement que j'ai orienté mes recherches de stage dans ce domaine.

Ainsi, ce document constitue mon rapport de fin d'étude. Celui-ci présente la mission qui a été effectuée lors du stage de fin d'étude, avec ses acteurs, ses objectifs, ses méthodologies et ses résultats partiels.

L'Isère est un département diversifié, présentant à la fois des zones de plaine et des zones de haute montagne. Les fortes pressions socio-économiques menacent l'équilibre des écosystèmes qu'il faut alors protéger.

Le Conseil départemental de l'Isère a pris conscience depuis longtemps de sa responsabilité en matière de patrimoine naturel exceptionnel. Le Département est ainsi référent en matière de préservation des espaces naturels sensibles (ENS). Outre les enjeux spécifiques aux espaces naturels protégés, des actions pour préserver la biodiversité sont menées sur l'ensemble du Département, notamment dans les espaces où l'activité agricole est dominante à travers entre autre le déploiement de mesures agro-environnementales.

Mais, conscient que les mesures agro-environnementales ne peuvent suffire seules à atteindre une internalisation des pratiques agricoles favorables à l'environnement, le Conseil départemental de l'Isère s'est investi dans ce projet agro-environnemental et climatique (PAEC) sur le territoire du Sud-Isère avec ses partenaires pour qu'il soit avant tout un projet de territoire et compte sur la mobilisation des actions d'accompagnement au PAEC pour atteindre cet objectif.

Ce type de projet s'inscrit par ailleurs dans un contexte global d'une plus grande prise en compte des enjeux environnementaux dans les politiques agricoles (verdissement de la PAC¹) et alimentaire (demande croissante d'une alimentation plus saine et locale).

Cette étude a pour objectif d'évaluer à mi-parcours l'impact des mesures agro-environnementales et climatiques mises en œuvre dans le cadre du projet agro-

¹ « Le « paiement vert, ou verdissement, est un paiement direct aux exploitants agricoles de métropole qui vise à rémunérer des actions spécifiques en faveur de l'environnement et contribue à soutenir leurs revenus. Il impose le respect par un grand nombre d'exploitants de mesures similaires, contribuant par leur effort de masse globale à améliorer la performance environnementale de l'agriculture en termes de biodiversité, de protection de la ressource en eau et de lutte contre le changement climatique. Mesure mise en œuvre dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), le « paiement vert » est un paiement découplé (c'est-à-dire indépendant du type de production) » (<http://agriculture.gouv.fr/fiches-explicatives-sur-le-verdissement-de-la-pac>)

environnemental et climatique du Sud-Isère (2015-2020). Elle fera l'objet d'un rapport spécifique à l'attention des partenaires et élus du territoire pour commencer à réfléchir aux suites à donner à ce projet dans le cadre de la PAC post 2020.

Nous chercherons dans un premier temps à suivre le rythme de contractualisation des mesures dans le cadre du PAEC, puis dans quelle mesure les mesures agro-environnementales et climatiques ont permis de répondre aux enjeux agro-écologiques définis dans le projet du PAEC Sud-Isère.

Questionner la réussite d'un projet agricole à l'échelle d'un territoire départemental est un moyen de comprendre le fonctionnement de ce type de politique publique mais aussi d'en saisir les rouages et sa mise en œuvre. Cette mission permet également de se saisir d'une notion importante qu'est celle de l'évaluation. Mesurer les effets de l'action publique, estimer la réussite ou non d'un projet, calculer les impacts. A priori, l'évaluation semble être un outil simple à s'approprier, cependant, les premières semaines de ce stage m'ont permis de saisir l'importance de l'évaluation dans l'avancée d'un projet et les difficultés de sa réalisation.

I. Département de l'Isère, Service agriculture et forêt

1. Le département et la politique agricole au département

a. La collectivité

Le Département de l'Isère est une collectivité territoriale issue de la loi Deferre de 1982, qui correspond à l'acte I de la décentralisation. Depuis la loi du 17 mars 2013 qui réforme les modes de représentation, elle est gérée par un conseil départemental composé de 58 conseillers départementaux, représentant les 29 cantons de l'Isère.

Les compétences obligatoires du Département sont :

- L'action sanitaire et sociale (protection de la mère et de l'enfant, revenu de solidarité active, allocation personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap...),
- La gestion et la construction des collèges,
- La culture (valorisation du patrimoine, gestion des musées départementaux ...),
- Les déplacements (transports interurbains et scolaires),
- La gestion durable du territoire (aménagement touristique, gestion de l'eau ...),
- La gestion des routes (équipements, voirie départementale, pistes cyclables ...),
- La sécurité incendie (financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours/SDIS).

Les autres compétences que le Département a choisi d'exercer :

- Le soutien à l'entretien et la construction d'écoles maternelles et primaires,
- La protection et valorisation des espaces naturels sensibles (ENS),
- Le développement économique dans l'industrie, la recherche, le commerce et l'agriculture,
- Le soutien au sport et au tourisme.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe, 2015) confie de nouvelles compétences aux régions. Il est complété par un projet de loi qui modifie le découpage des régions. « *La loi renforce le rôle de la région en matière de développement économique* »². « *La Loi NOTRe confère certes les compétences du développement économique et de l'agriculture aux Régions, mais cela n'empêchera pas, par ailleurs, les départements de mener des actions locales par le biais de conventions avec l'échelon régional* ».³

²<http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-portant-nouvelle-organisation-territoriale-republique.html>

³http://www.chambresagriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/National/revue_CA_1053_dossier_agriculture_reforme_territoriale.pdf

Le conseil départemental est constitué de 29 binômes homme-femme, élus au suffrage universel direct pour un mandat de 6 ans.

Chaque binôme représente un des cantons de l'Isère. Le conseil départemental dispose d'organes délibérants et d'organes exécutifs :

- Les organes délibérants sont l'assemblée départementale et les commissions permanentes. Ils étudient les affaires et les soumettent à l'exécutif.
- Les organes exécutifs sont le président du Département, les 15 vice-présidents et les 4 vice-présidents délégués. Ils préparent et exécutent les délibérations.

Élu en avril 2015, le Président du Département est Jean-Pierre Barbier (Les Républicains). Le Président prépare et met en œuvre le budget et les délibérations du Département. Il est le représentant du Département devant la justice et signe les contrats et conventions au nom du Département.

Les vice-présidents forment l'exécutif départemental. Ce sont eux, avec le Président du Département, qui définissent les orientations de la politique départementale. Il y a 15 vice-présidents associés à une délégation et 4 vice-présidents délégués.

Pour la mise en œuvre des PAEC, 2 vice-présidents sont particulièrement concernés :

- Robert Duranton, prend en charge l'agriculture, l'irrigation, la filière bois et l'environnement ;
- Fabien Mulyk, vice-président délégué à la filière bois, à l'aménagement des rivières et à l'environnement.

b. La politique agricole du Département de l'Isère

Fabien Mulyk étant conseiller départemental du Canton Matheysine-Trièves, il a été fortement impliqué dans ce projet du Sud-Isère, notamment en présidant le comité de pilotage.



Figure 1 : Organigramme du Service Agriculture et forêt du Département de l'Isère

L'agriculture couvre plus de 250 000 hectares du département soit 38.6% de sa surface.

*"Pour maintenir des agriculteurs sur chaque territoire de l'Isère, le Département donne des aides pour assurer la pérennité des exploitations en soutenant l'agriculture iséroise dans sa recherche de compétitivité et de valeur ajoutée. Le Département s'est donné pour objectif de développer un véritable Pôle agro-alimentaire isérois intégrant productions locales, transformation, distribution, commercialisation en circuits de proximité."*⁴

⁴ <https://www.isere.fr/aides-lagriculture>

La crise économique traversée par les filières agricoles perdurant, le Département poursuit son engagement technico-économique et social des exploitations malgré les évolutions législatives qui permettaient au Département de se désengager de ce secteur. De concert avec la Région, le Département de l'Isère a donc souhaité poursuivre une politique agricole ambitieuse symbolisée par la création du Pôle agroalimentaire à un moment où les agriculteurs connaissent une crise sans précédent.

L'ambition du Pôle est de structurer des filières de proximité garantissant un prix rémunérateur aux agriculteurs et permettant aux consommateurs isérois de disposer de produits locaux, de qualité, notamment en grande distribution et en restauration collective.

Pour que les producteurs puissent vivre de leur métier, le Département souhaite les accompagner vers la modernisation de leurs outils de production, la maîtrise des charges et le développement d'une offre alimentaire de qualité, permettant de répondre aux besoins du bassin de consommation de proximité. Il octroie des aides aux investissements, essentiellement dans le cadre du Programme de Développement Rural Régional permettant de mobiliser des fonds européens FEADER⁵, pour les bâtiments d'élevage, la transformation et la commercialisation en circuits de proximité, l'installation de filets de protection des vergers et les améliorations pastorales.

Le Département de l'Isère est depuis très longtemps impliqué dans des mesures qui visent à soutenir l'agriculture, particulièrement l'agriculture de montagne. Par exemple, entre 1989 et 2010 le Département de l'Isère a été l'instigateur et le financeur du Programme d'entretien des zones menacées d'abandon (PEZMA). L'objectif de celui-ci était de maintenir un espace montagnard ouvert et un environnement de qualité en incitant à une bonne exploitation des terrains agricoles difficiles ainsi qu'à la lutte contre la déprise. En rémunérant un travail d'intérêt collectif cette mesure permettait aussi de créer ainsi un complément de revenu aux exploitants dans les zones de montagne. Ce programme impliquait également les communes par un cofinancement volontaire (7% en moyenne) et une vérification annuelle du respect des engagements. A la fin de ce programme, des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) ont été mises en œuvre, notamment sur le Sud Isère.

Dans le cadre de la PAC (politique agricole commune) 2014-2020 permettant de mobiliser des crédits européens FEADER gérés par la région Auvergne-Rhône-Alpes (autorité de gestion), le Conseil départemental de l'Isère s'est fortement investi dans les projets agro-environnementaux et climatiques avec ses partenaires en favorisant l'émergence de projets de territoires, et ce, afin de

⁵ FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

permettre la poursuite du soutien départemental à ces pratiques agricoles vertueuses.

2. Missions confiées

Le stage a pour objectif la réalisation d'un document de suivi et d'évaluation à mi-parcours du projet agro-environnemental et climatique PAEC du Sud-Isère.

Le stage se déroule en plusieurs phases :

Dans un premier temps il est question de faire un bilan quantitatif et qualitatif de la contractualisation de mesures agro-environnementales et climatiques MAEC sur le territoire. Ce bilan est également composé de réalisations cartographiques.

Le volet qualitatif du bilan est essentiellement centré sur l'impact des MAEC sur l'environnement mené en lien avec les partenaires environnementaux du PAEC.

Puis il agit de faire dans un second temps :

- Le lien entre le PAEC et les autres démarches territoriales en cours dans le sud-Isère est aussi nécessaire, notamment la stratégie foncière portée également par le Département.
- Des propositions d'actions d'accompagnement en parallèle des MAEC, pour permettre d'aller vers une agriculture plus durable et d'internaliser les pratiques contractualisées dans le cadre des MAEC.

Et enfin un travail de synthèse départemental des PAEC isérois est à réaliser, dont de la cartographie, car le département est aussi co-financeur de MAEC pour l'ensemble des 9 PAEC de l'Isère.

3. Activités réalisées durant le stage

Ce stage est l'occasion de réaliser différentes activités.

La première a été la recherche documentaire en rapport avec le PAEC et la contractualisation de MAEC afin de prendre connaissance du contexte et des enjeux agro-environnementaux du territoire.

Puis dans le cadre de l'évaluation j'ai participé à l'élaboration de questionnaires avec le logiciel Sphinx (ils seront traités et analysés ultérieurement sur le logiciel).

J'ai également participé à la modification et à la création d'indicateurs de suivi.

Une mission importante a été l'élaboration de cartes sous Qgis.

La majeure partie du travail d'évaluation a consisté à traiter des données chiffrées sous Excel et à faire des calculs d'indicateurs aussi sous Excel.

J'ai également eu l'occasion de participer à des comités techniques et des comités de pilotage du projet.

II. Le Projet Agro-Environnemental et Climatique du Sud Isère, cadre théorique

1. Présentation générale

Au-delà de la création et de la gestion d'espaces naturels sensibles, le Département vise à mener des actions pour préserver la biodiversité sur l'ensemble du Département, notamment dans les espaces où l'activité agricole est dominante.

En 2011 et 2013, après l'arrêt du PEZMA⁶, des mesures agri-environnementales territorialisées sur les prairies naturelles ont été proposées aux agriculteurs du plateau Matheysin et du Trièves. Le montage et l'animation de ces projets de mesures agro-environnementales ont été conduits en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA), l'association Sud Isère Territoire Agricole et Développement Local (SITADEL), la Chambre d'agriculture et la Direction Départementale des Territoires (DDT).

C'est pour cela que le conseil départemental a souhaité être opérateur d'un PAEC pour continuer le travail engagé avec les MAET du Trièves et de la Matheysine mais en l'élargissant à de nouvelles thématiques et aux territoires voisins. Ce territoire présente ainsi des enjeux agro-environnementaux cohérents sur la préservation des systèmes herbagers, de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

a. Cadre réglementaire d'un PAEC

« La Région Rhône-Alpes est autorité de gestion du FEADER pour la période de programmation 2014/2020. A ce titre, elle a élaboré, en concertation avec les acteurs régionaux, un programme de développement rural (PDRR), au sein duquel est définie une stratégie régionale agroenvironnementale et climatique conformément au cadrage national prévu pour la mise en place des MAEC en région.

Les MAEC constituent un des outils majeurs du 2nd pilier de la PAC pour : accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire des pressions agricoles sur l'environnement identifiées à l'échelle des territoires ; maintenir les pratiques favorables sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition de ces dernières ou de modification en faveur de pratiques moins respectueuses de l'environnement.

⁶ Depuis le PEZMA, le financement de ces mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement dans les pratiques agricoles est assuré par le Département sur des crédits issus de la taxe d'aménagement, anciennement appelée TDENS (taxe départementale sur les espaces naturels et sensibles).

Au sein du PDRR de Rhône-Alpes, deux mesures sont mobilisables correspondant à l'article 28 du règlement n°1305/2013 (RDR3) du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

La mesure 10.1 concerne les MAEC faisant l'objet d'une mise en œuvre exclusivement dans le cadre de projets agro-environnementaux et climatiques PAEC :

- les MAEC systèmes, mises en place à l'échelle de l'exploitation agricole
- les MAEC à enjeu localisé, mises en place à l'échelle d'une parcelle ou d'un groupe de parcelles pour répondre à un enjeu environnemental relativement circonscrit

En région Rhône-Alpes, la mise en œuvre des MAEC est co-pilotée par la Région (autorité de gestion du FEADER) et l'Etat (DRAAF⁷). Un groupe de travail s'est régulièrement réuni afin d'apporter un appui technique à l'élaboration de la stratégie régionale agro-environnementale et climatique »⁸

b. Ambitions du projet

Le projet agro-environnemental et climatique du Sud Isère a une triple ambition. Il a en effet la volonté d'inciter le changement des pratiques agricoles défavorables à l'environnement ou le maintien de celles qui lui sont favorables, en proposant aux agriculteurs de contractualiser des mesures agro-environnementales et climatiques.

Il vise aussi à proposer des mesures complémentaires aux actions déjà en cours sur le territoire, qui concourent à soutenir ou mettre en valeur une agriculture respectueuse de l'environnement et favorable à la biodiversité, comme par exemple les plans pastoraux territoriaux ou le gestion raisonnée des haies.

De plus, il a la volonté de contribuer à la dynamique locale d'animation des projets agricoles et environnementaux en faisant travailler les acteurs agricoles et environnementaux locaux autour d'un projet commun et conçu ensemble dès le départ :

⁷ Cf glossaire

⁸ Cahier des charges des PAEC

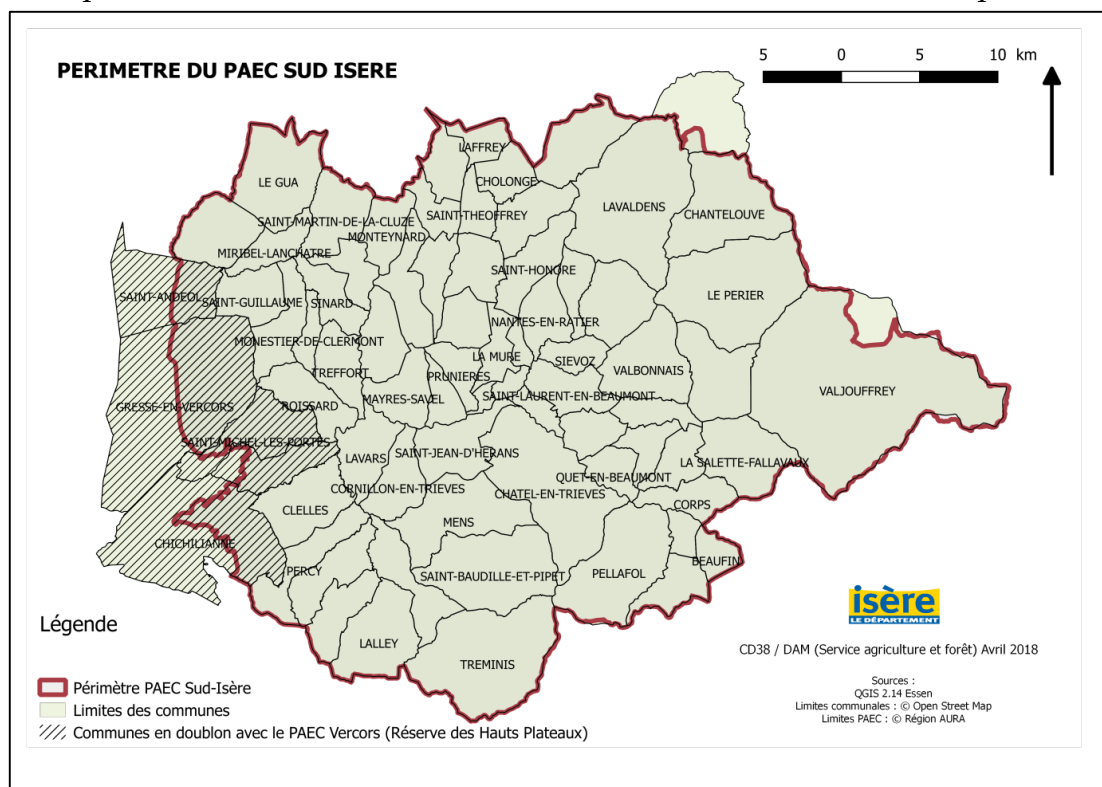
- En cherchant à constituer des références locales sur le lien entre évolution des pratiques agricoles et impact favorable pour l'environnement, par la mise en place d'une évaluation des pratiques *ante* et *post* contractualisation ;
- En permettant aux agriculteurs de se rencontrer lors des réunions organisées en amont de la contractualisation (au moins durant les 2 premières années du projet) et d'échanger sur leurs pratiques via des formations ou des visites de ferme.

c. Le périmètre du PAEC

Le périmètre du PAEC regroupe les 74 communes⁹ des 2 communautés de communes du Trièves et de la Matheysine ainsi qu'une commune de la Métropole de Grenoble (Le Gua).

Ce périmètre correspond à celui sur lequel intervient l'association agricole locale SITADEL qui s'est beaucoup impliqué dans la mise en place de ce projet.

Ce sont également deux territoires du Conseil Départemental de l'Isère, ceux du Trièves et de la Matheysine, qui constituent les échelles d'action territoriale pour le Département avec une structuration autour des Maisons du Département.



Carte 1 : Périmètre du PAEC Sud Isère

(Réalisation : C. BAMBINA)

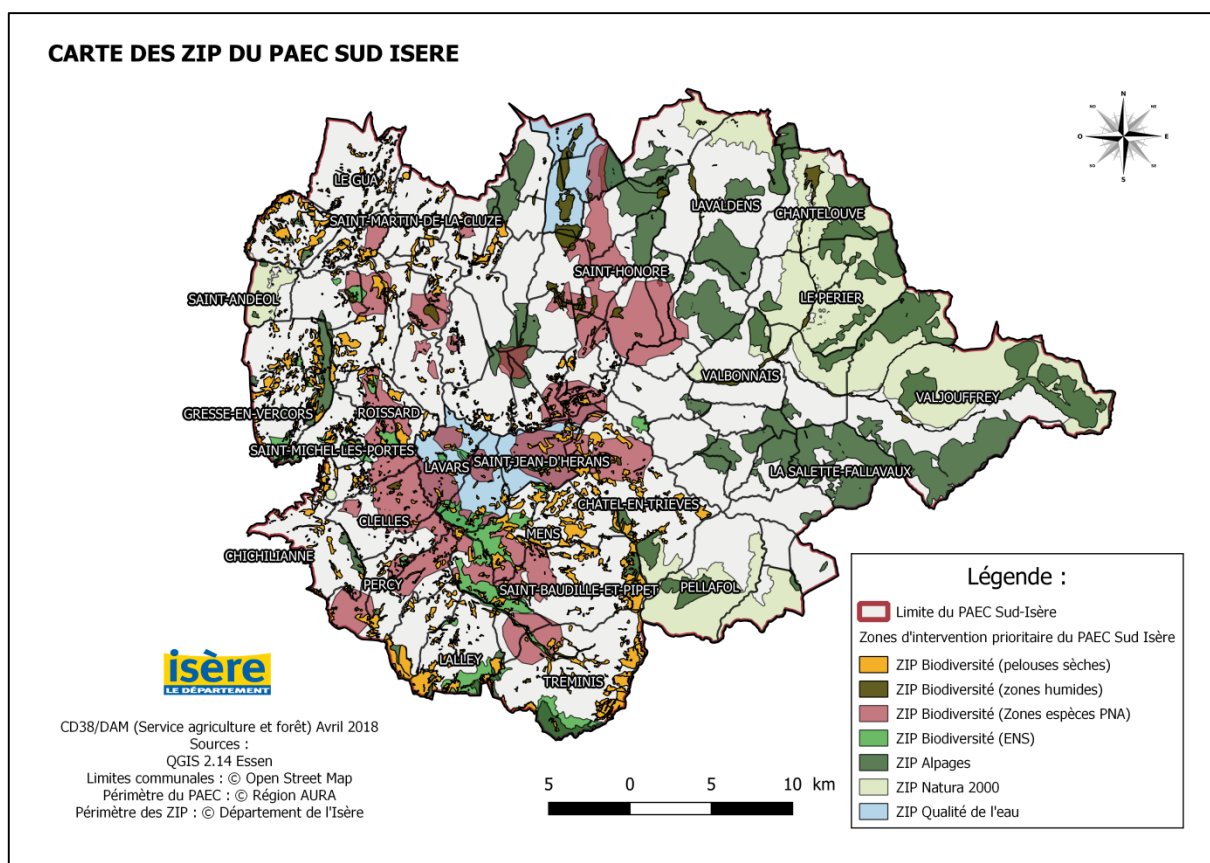
⁹ Liste des communes en annexe 1

2. La stratégie du PAEC

a. Enjeux du PAEC

Le principal enjeu sur l'ensemble des prairies est de maintenir les pratiques extensives qui existent déjà majoritairement. En effet, ces pratiques extensives sont à l'origine et permettent le développement d'une faune et d'une flore diversifiée. Différents risques de disparition de ces pratiques ont été identifiés (urbanisation, intensification, déprise agricole, notamment sur les coteaux).

Le Conseil départemental a souhaité, en lien avec ses partenaires, formaliser une cartographie des zones d'intervention prioritaire (ZIP) qui correspondent aux enjeux agro-environnementaux du territoire. Ainsi, 5 ZIP sont proposées, qui répondent aux enjeux retenus dans la stratégie agro-environnementale et climatique de Rhône-Alpes : la préservation de la qualité de l'eau souterraine et de surface, la préservation de la biodiversité, des pollinisateurs et des paysages.



Carte 2 : Carte des Zones d'Intervention Prioritaires du PAEC Sud Isère

(Réalisation : C. BAMBINA)

Les ZIP du PAEC Sud-Isère :

- **ZIP « Natura 2000 »** : cette ZIP reprend tous les périmètres Natura 2000 compris dans le périmètre du PAEC (Tuffières du Vercos, Hauts plateaux du Vercors, Massifs de l'Obiou, de la Muzelle, du Taillefer et Col d'Ornon). D'une surface totale de 22 112 hectares, cette ZIP vise avant tout à prendre en compte les enjeux remarquables de ces sites classés. Cette ZIP est entièrement dans la ZAP¹⁰ « biodiversité », les zones Natura 2000 faisant partie des réservoirs de biodiversité inscrits au Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).
- **ZIP « Biodiversité »** : Cette ZIP est la plus grande (29 701 hectares) car elle comprend plusieurs inventaires qui parfois se recoupent (entre eux ou avec d'autres ZIP). Les inventaires ayant permis de construire cette ZIP sont les suivants : inventaires pelouses sèches, inventaire zones humides, espèces patrimoniales ou faisant l'objet d'un plan national d'actions (PNA), espaces naturels sensibles (ENS).
- **ZIP « qualité de l'eau »** : cette ZIP comprend les 2 zones vulnérables nitrates (définies dans le SDAGE¹¹) ainsi que les captages prioritaires de Nantes en Rattier (surface globale de 7 259 hectares). Même si des MAET sont déjà en cours sur Nantes en Rattier et qu'il existe des prescriptions réglementaires dans les zones vulnérables, il paraissait important de ne pas laisser ces enjeux de côté en les intégrant à ce PAEC.
- **ZIP « alpages »** : cette ZIP comprend toutes les unités pastorales identifiées dans l'enquête pastorale de 2013 à l'exception de celles situées en Natura 2000 (surface globale de 13 358 hectares). Plusieurs croisements cartographiques ont été réalisés pour prioriser les enjeux de ces alpages et proposer des mesures *ad hoc*, par exemple avec les zones à fort enjeu tétras lyre ou les zones humides.

La carte globale des ZIP (**Carte 2** : Carte des Zones d'Intervention Prioritaires du PAEC Sud Isère) montre que le territoire du PAEC est riche en enjeux mais qu'une attention particulière a été apportée à la justification de chaque ZIP.

b. Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Qu'est-ce que sont les MAEC ?

« Apparues lors de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) de 1992 sous la dénomination d'opérations locales agro-environnementales (OLAE), les MAE

¹⁰ ZAP : Zone d'action prioritaire. Les ZAP ont été définies par la région et les ZIP doivent obligatoirement être comprises dans une ZAP.

¹¹ SDAGE : schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux.

adoptent la forme de contrats territoriaux d'exploitation (CTE) en 1999. A la suite d'un audit négatif de cet outil, tant au niveau environnemental que budgétaire, un nouveau dispositif contractuel est proposé en 2002 : les contrats d'agriculture durable (CAD)¹², recentrés sur les enjeux environnementaux prioritaires et dotés d'une procédure simplifiée. » (Bleuenn A.).

Depuis quand elles existent ?

Les mesures agroenvironnementales (MAE) s'inscrivent dans l'un des 4 axes stratégiques de la politique de développement rural 2007-2013 : l'axe 2, qui a pour objectif d'améliorer l'environnement et l'espace rural notamment via le financement des pratiques agricoles favorables à la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.

En 2007 sont introduites les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET), mises en œuvre sur des territoires à enjeu remarquable au sein de zones d'action prioritaires définies localement. Ainsi elles ciblent spécifiquement les zones Natura 2000, les zones concernées par les risques de pollution diffuses dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et les zones concernées par d'autres enjeux spécifiques, hors zones prioritaires Natura 2000 et bassins versants (Bleuenn A.).

La logique de fonctionnement des MAE repose sur une démarche volontaire : ce dispositif s'adresse à toute personne physique ou morale exerçant une activité agricole et dont les parcelles sont situées dans les territoires à enjeux. L'exploitant s'engage sur 5 ans au travers de contrats définis à la parcelle et dont les actions prévues vont au-delà des obligations réglementaires.

En contrepartie d'une rémunération annuelle par hectare engagé, il s'engage à respecter le cahier des charges de la MAE contractualisée.

A la suite de la programmation 2007-2013, sont mises en place les mesures agro-environnementales et climatiques dans le cadre des politiques de développement rural 2014-2020 régionales.

La construction des MAEC est basée sur la combinaison d'engagements unitaires (EU) dont les cahiers des charges, établis au niveau national, décrivent une pratique agricole, un type de couvert précis et un montant d'indemnisation correspondant au manque à gagner par rapport à une pratique "classique".

¹² A la fin des CAD en 2007, les MAE ont pris la forme qu'elles connaissent encore aujourd'hui.

Au niveau régional, des mesures sont constituées selon les spécificités locales des territoires et sont proposées par les porteurs de projet (Chambre d'agriculture, Collectivités territoriales, PNR, associations...) sous la forme de projets agro-environnementaux et climatiques.

Les propositions de PAEC sont étudiées par une Commission régionale agro-environnementale (CRAE) constituée des services déconcentrés de l'Etat (DRAAF, DREAL et DDT), les financeurs (Collectivités territoriales, Agences de l'eau...), et d'autres acteurs comme les représentants des gestionnaires d'espaces naturels, des associations, des Chambres d'agriculture, de l'Agence de services et de paiement (ASP), etc.

La CRAE décide de refuser ou d'accepter le PAEC en fonction, entre autres, de sa pertinence vis-à-vis des enjeux environnementaux.

Chaque PAEC validé est appliqué sur un territoire défini spatialement, homogène au niveau des pratiques agricoles et des enjeux environnementaux, que l'on appelle territoire MAEC. Seules les parcelles agricoles situées au sein de ce territoire MAEC et dans une ZIP peuvent faire l'objet de la mise en place d'une ou plusieurs MAEC, choisies par les agriculteurs parmi un ensemble de mesures proposées.

Les mesures proposées dans le PAEC du Sud Isère

Au moment de l'élaboration du PAEC Sud-Isère, le Département et ses partenaires ont choisis de ne pas proposer trop de MAEC différentes aux agriculteurs, afin de ne pas créer trop de confusion. Ainsi seulement 9 EU sur les 73 de la circulaire nationale ont été sélectionnées, soit pour la facilité de leur mise en œuvre (ex : "prairies fleuries") soit pour le fort impact qu'ils peuvent avoir sur le milieu (ex : "retard de fauche" ou "entretien de haies").

Le tableau ci-dessous montre les mesures proposées pour le PAEC Sud-Isère avec le code correspondant aux engagements unitaires.

Engagements unitaires proposés	Description de la mesure	Zonage concerné (ZIP)	Montant mesure (/ha /an)
HERBE07	"Prairies fleuries" maintien des pratiques extensives avec une liste de plantes adaptée	Pelouses sèches, ENS, Zones humides, espèces PNA, Natura 2000, qualité de l'eau	66,01 €
HERBE03	Interdiction de fertilisation	Pelouses sèches, ENS, zones humides	40,40 €
HERBE06	Retard de fauche (ou pâture) au 15/07	ENS, zones humides, espèces PNA, Natura 2000	171,86 €
COUVERT_06	Création d'un couvert herbacé pour réimplanter des prairies permanentes et lutter contre le phénomène de drainage et mise en culture des zones humides.	Zones humides	287,25 €
COUVERT_06 + HERBE 03	Création d'un couvert herbacé pour réimplanter des prairies permanentes et lutter contre le phénomène de drainage et mise en culture des zones humides avec en plus une interdiction de fertilisation	Zones humides	327,65 €
HERBE 08	"Fauche à pied" pour la reconnaissance d'une pratique favorable à la biodiversité, presque totalement disparues sur les prairies d'altitude	Natura 2000	150,86 €
LINEA 07	Entretien de mares	Mares, Zones humides	149 € / mare
LINEA 01	Entretien des haies (montant basé sur 1 seule face et 2 entretiens en 5 ans)	Espèces PNA	0,20 € / ml
HERBE 09	Mise en œuvre d'un "plan de gestion pastorale"	Natura 2000, Alpagnes	75,44 €
SHP entités collectives	Mesure de maintien des pratiques pastorales	Natura 2000, Alpagnes	47,15 €

Tableau 1 : Mesures proposées pour le PAEC Sud-Isère

Une fiche des cahiers des charges simplifiés des mesures proposées se trouve en annexe (**Annexe 3** : Description des MAEC proposées dans le cadre du PAEC Sud-Isère).

3. Fonctionnement du PAEC

a. Gouvernance

Le travail de préparation et de rédaction du PAEC s'est organisé en trois types de réunions, toujours piloté par le Conseil départemental de l'Isère :

- Un comité de pilotage où les grandes orientations stratégiques du PAEC ont été fixés (limites du territoire, limites d'intervention, enjeux primordiaux, rôle et implication de chacun, nombre et organisation des réunions agriculteurs, etc.). La composition de ce comité de pilotage est

représentative du partenariat local (élus locaux, agriculteurs, acteurs de l'environnement, partenaires sociaux et économiques œuvrant sur le territoire, ...).

- Un comité technique a aussi été mis en place comprenant les techniciens des structures et organisations impliquées dans ce PAEC (Chambre d'agriculture, SITADEL, FAI, FRAPNA, LPO, PNR du Vercors, PN des Ecrins, CDDRA Alpes Sud Isère, FDCI¹³). Les nombreuses réunions et échanges techniques ont permis de travailler les éléments de diagnostic, les retours d'expérience, les propositions de ZIP. Chacun a également participé à la rédaction du projet, en discutant les cahiers des charges, les mesures adaptées au territoire. Ce comité technique se réunira à nouveau régulièrement, pour toutes les phases opérationnelles : organisation de l'animation, de la période de contractualisation, du suivi...

- Les réunions avec les agriculteurs, qui se sont déroulées en deux phases avec à chaque fois deux réunions pour faciliter la présence des agriculteurs. Les premières ont eu lieu le 23 et le 30 juillet 2014 pour expliquer ce qu'était un PAEC, présenter quelques zonages environnementaux importants, les cahiers des charges des mesures retenues et l'ensemble des contacts et partenaires. Les agriculteurs ont ensuite pu réagir à ces propositions pendant l'été en contactant la Chambre d'agriculture ou la Fédération des alpages par exemple. Les projets en cours de finalisation ont ensuite été proposés pour validation en réunion publique avec les agriculteurs les 3 et 4 septembre 2014. Ce type de réunions a été renouvelé autant que nécessaire dans la phase de contractualisation (2 réunions avant la déclaration PAC de 2015 et 2 avant la déclaration PAC de 2016).

b. Durée du PAEC

Ce PAEC est prévu pour une durée de 6 ans avec 2 campagnes de contractualisation en 2015 et 2016. Les différents acteurs du territoire impliqués dans la rédaction de ce PAEC souhaitent que les agriculteurs récemment installés et les nouveaux groupements pastoraux créés durant le PAEC puissent contractualiser des mesures, au-delà de la campagne 2016 mais cette demande n'a pas été acceptée par la CRAE.

¹³ Se référer au glossaire pour les sigles

III. Méthodologie de suivi et d'évaluation du PAEC Sud Isère

1. Méthodologie mise en œuvre

a. Indicateurs de suivi et d'évaluation

Lors de la rédaction du projet agro-environnemental et climatique du Sud Isère quelques indicateurs d'évaluation ont été définis.

Ceux-ci ont progressivement été modifiés et améliorés à la suite de réunions comme par exemple les comités techniques ou bien les comités de pilotage du projet.

Le cadre de l'évaluation a lui aussi été peaufiné au fur et à mesure des échanges avec les différents partenaires du PAEC.

Un tableau regroupant les indicateurs en fonction des enjeux du projet a été créé (Annexe 2 : Tableau des indicateurs). Cependant le bilan à mi-parcours du PAEC ne prendra pas en compte tous les indicateurs¹⁴.

Tout d'abord, l'analyse porte sur les contractualisations et l'impact économique avec des indicateurs de résultats, comme par exemple le nombre de contrats signés ou la superficie engagée, des indicateurs d'impacts ou de réalisations.

Ensuite l'impact environnemental des contractualisations fera l'objet d'un suivi avec des indicateurs de contexte ainsi que des indicateurs d'impact ciblés sur les milieux qui font l'objet d'enjeux ciblés dans le cadre du PAEC.

Des indicateurs de réalisation ont également été créés pour évaluer la dynamique locale d'animation des projets agricoles et environnementaux.

Dans la deuxième partie du stage, l'idée sera de proposer des mesures complémentaires aux actions, qui seront évaluées postérieurement.

Cette analyse doit permettre d'étudier si l'ampleur des adhésions est suffisante pour répondre à l'objectif environnemental initial. La contractualisation est étudiée sous différents aspects :

- 1) Le nombre de contrats et la superficie engagée en MAEC : les mesures souscrites n'ont pas toutes les mêmes exigences et la même pertinence. On étudie ainsi quelles mesures sont plus souscrites en 2015. La surface engagée sous contrat MAEC rend compte de l'ampleur des adhésions. On utilise les ratios suivants, calculés pour l'année 2015, année de plus forte

¹⁴ Une carte des anciennes MAET se trouve en annexe : Annexe 4 : Carte des anciennes MAET sur le Trièves et la Matheysine

contractualisation et seule année dont l'instruction a été terminée par la DDT¹⁵.

- 2) La part que représentent les MAEC à l'échelle d'une exploitation : Selon les exploitations, le pourcentage de mesures sur la SAU d'une exploitation peut être important. Ainsi la contractualisation peut être vu comme ayant un fort impact économique pour les exploitants.

b. Contractualisations et impact économique

Concernant les contractualisations, l'objectif est quantitatif. En effet il s'agit de mesurer l'ampleur des contractualisations de MAEC sur le territoire, tant au niveau des superficies, du nombre de contrats signés que de la localisation des engagements.

Il s'agit également de se rendre compte de la part que représentent les MAEC à l'échelle d'une exploitation agricole pour pouvoir estimer l'impact économique de ces contractualisations sur l'exploitation.

L'ensemble de ces données doit donner un aperçu de la dynamique agricole locale en faveur de l'agro-environnement

c. Impact environnemental

En ce qui concerne l'impact environnemental des MAEC, il sera question de suivre la faune et la flore du territoire à différentes échelles. En effet nous chercherons à savoir si les zones où des mesures ont été contractualisées ont vu leur biodiversité se maintenir et s'améliorer.

Cette analyse se fera à partir de juin 2018 (lorsque la faune et la flore seront complètement sorties de la période froide) avec les partenaires environnementaux impliqués dans le PAEC.

d. Perception des agriculteurs sur les MAEC et l'évolution de leur pratiques agricoles

Afin de se rendre compte de l'intérêt d'un PAEC pour les agriculteurs et éventuellement préparer un prochain projet.

Deux questionnaires à destination des agriculteurs ont été élaborés :

¹⁵ La DDT de l'Isère, guichet unique pour les demandeurs dans le cadre de leur déclaration PAC, n'a reçu les outils d'instruction que très tardivement. Ainsi seule une majorité des dossiers déposés en 2015 ont pu être instruits et aucun dossier 2016 à ce jour. Les chiffres évoqués par la suite pour 2015 ne sont donc pas encore parfaitement fiables.

- Un à destination des agriculteurs ayant contractualisés des MAEC (en annexe 2). Les questionnaires ont été envoyés à tous les agriculteurs, GAEC¹⁶ ou groupements pastoraux ayant contractualisés des MAEC dans le cadre du PAEC Sud Isère. Le but est de recueillir leurs ressentis, leurs points de vue et l'impact de la contractualisation de MAEC sur leurs pratiques agricoles.
- Et un à destination des agriculteurs n'ayant pas contractualisé de MAEC (en annexe 3). Les questionnaires ont été envoyés à un échantillon de 180 agriculteurs représentatifs du territoire. L'objectif est de recueillir les raisons pour lesquelles ils n'ont pas contractualisés de MAEC.

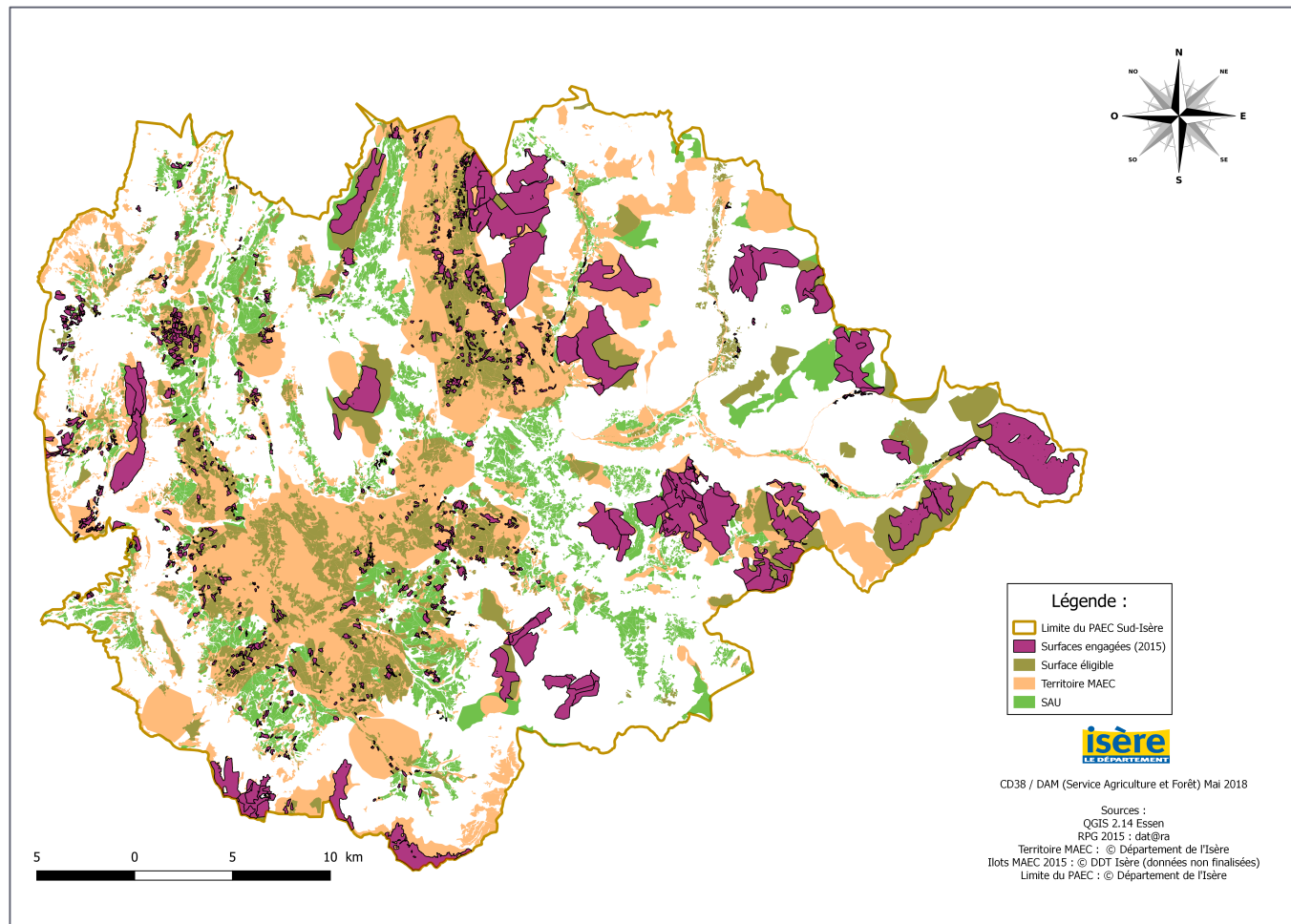
Les résultats de ces questionnaires devraient être exploitables début juin 2018.

2. Premiers résultats

a. Impact surfacique des contractualisations

Au sein de chaque Projet agro-environnemental et climatique, on mesure la surface agricole utile (SAU). Cette surface agricole est composée d'îlots agricoles, chaque îlot étant défini comme un ensemble de parcelles culturales contiguës exploitées par une même exploitation. Seuls les îlots se trouvant à l'intérieur de territoires MAEC (zone délimitée dans le cadre d'un PAEC, ZIP au sein desquelles il est possible de souscrire à des MAEC) et déclarés annuellement à la PAC sont susceptibles de faire l'objet de MAEC. Ainsi, la surface agricole utile se trouvant à l'intérieur d'un territoire MAEC et aussi d'une ZIP est définie comme la « surface éligible au PAEC ». Cette surface reflète le potentiel de contractualisation des MAEC lié au site. Enfin, la surface réellement sous contrat est désignée sous le terme « surface engagée ». La carte ci-jointe (**Carte 3** : Surfaces engagées sur le territoire PAEC du Sud-Isère) illustre ces notions

¹⁶ GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun



Carte 3 : Surfaces engagées sur le territoire PAEC du Sud-Isère¹⁷

(Réalisation : C. BAMBINA)

¹⁷ SAU : ilots déclarés à la PAC dans le périmètre PAEC
Surface éligible : ilots dans les ZIP seulement

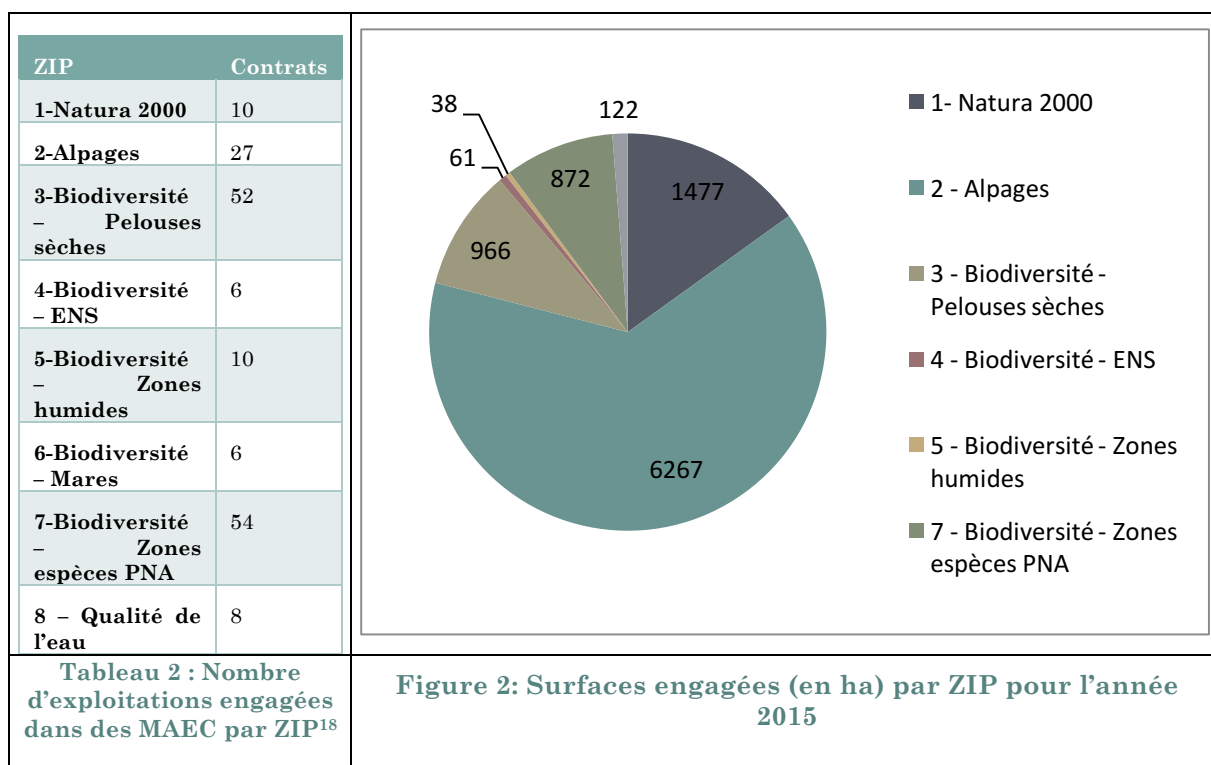
b. Ampleur des adhésions aux contrats MAEC

La première chose à souligner est la contractualisation de 118 exploitations (agriculteurs individuels ou en groupement confondus) pour l'année 2015.

Dans le cadre du PAEC il y avait 387 exploitations éligibles (les exploitations qui se trouvent à l'intérieur du périmètre des ZIP), cela représente environ 30 %.

Avec les nouveaux contrats engagés en 2016, on peut estimer qu'environ la moitié des agriculteurs éligibles se seront engagés, ce qui est un résultat intéressant.

Contractualisation de MAEC par ZIP :



En plus de ces surfaces 13 mares ont été engagées dans la ZIP 6-Biodiversité - mares et 36 684 m de haies dans la ZIP 7-Biodiversité-Zones espèces PNA¹⁹.

Le plus grand nombre de contrats se trouve dans la ZIP 7-Biodiversité-Zones espèces PNA et la ZIP-3- Biodiversité-Pelouses sèches ce qui peut s'expliquer par la taille de ces ZIP et le nombre important d'exploitations au sein de celles-ci.

¹⁸ Un même agriculteur peut s'être engagé dans plusieurs ZIP différentes suivant la localisation de ses parcelles.

¹⁹ PNA : Plan national d'action

En ce qui concerne les surfaces, la ZIP 2-Alpages représente une part très importante. En effet la totalité des alpages collectifs éligibles sont sous contrats, ce qui était une volonté dès le départ. De plus, la moyenne de la surface engagée est de 235 ha par alpage, les engagements font donc monter très vite les chiffres.

On trouve aussi plusieurs alpages engagés dans la ZIP 1-Natura 2000, ce qui est visible sur la **Figure 2**: Surfaces engagées (en ha) par ZIP pour l'année 2015. Les surfaces contractualisées sont aussi assez importantes dans cette ZIP.

Contractualisations par mesure :

Mesure :	Contrats 2015
Prairies fleuries	81
Retard de fauche 15/07	21
Interdiction fertilisation	10
Couvert herbacé pérenne	0
Couvert herbacé pérenne sans fertilisation	0
Plan de gestion pastoral	4
Maintien des systèmes herbagers pastoraux entité collectives	30

Tableau 3 : Nombre d'exploitations engagées dans des MAEC par mesure-

Mesure :	Contractualisation 2015
Prairies fleuries	2028 ha
Retard de fauche 15/07	86 ha
Interdiction fertilisation	75 ha
couvert herbacé pérenne	0
couvert herbacé pérenne sans fertilisation	0
Plan de gestion pastoral sur les alpages	554 ha
Maintien des systèmes herbagers pastoraux entité collectives	7059 ha

Tableau 4 : Surfaces engagées en MAEC par mesure

Comme nous l'avons vu précédemment, les mesures engagées sur les alpages représentent une très grosse partie des contractualisations du PAEC en termes de surface. En effet seulement 34 contrats différents concernent des mesures sur les alpages pour une surface totale de plus de 7 600 ha.

Cependant c'est la mesure « Prairies fleuries » qui a fait l'objet du plus grand nombre de contractualisations, comme on peut le voir dans le **Tableau 3** : Nombre d'exploitations engagées dans des MAEC par mesure-. En effet cette mesure représente 81 contrats différents. Au niveau des surfaces engagées cela est également significatif (plus de 2 000 ha, 25 ha en moyenne par contrat).

Cela peut être expliqué par le fait que le cahier des charges de la mesure est moins contraignant que pour les autres car il n'impose pas de changement de pratique mais seulement de maintenir un mode d'exploitation suffisamment extensif pour qu'au moins 4 plantes indicatrices soient présentes sur la parcelle. Il y a aussi un historique sur le territoire avec la présence antérieure de MAET sur les prairies fleuries. Cette mesure a donc fait l'objet d'un fort engouement de la part des agriculteurs du Sud-Isère.

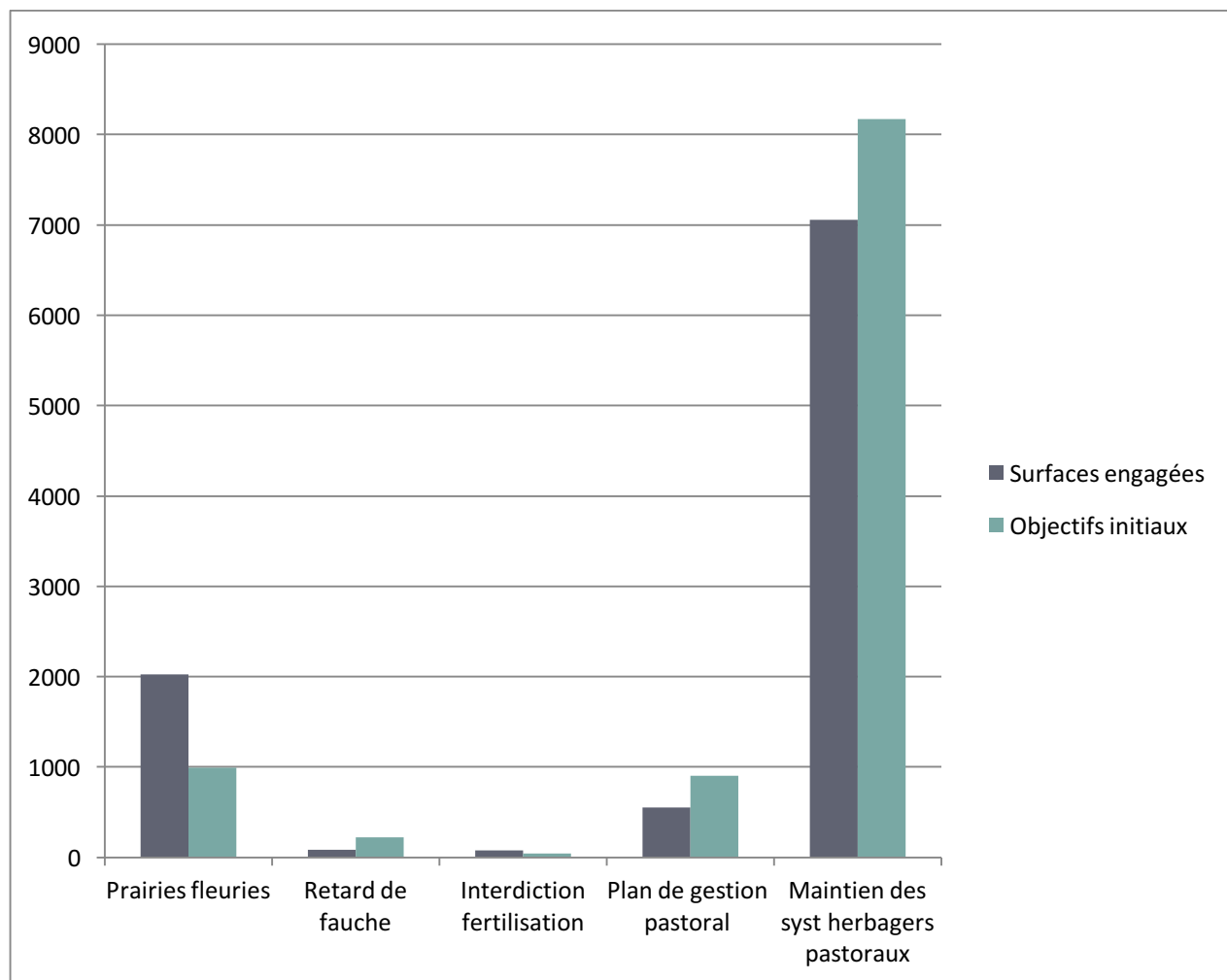


Figure 3: Surfaces contractualisées et objectifs initiaux pour l'année 2015 (en ha)

Comme il a été évoqué plus haut, les mesures sur les alpages ont été les plus contractualisées en termes de surface. La contractualisation est assez proche des objectifs initiaux.

Pour la mesure « prairies fleuries », on retrouve dans la **Figure 3: Surfaces contractualisées et objectifs initiaux pour l'année 2015 (en ha)** le fort engouement qu'elle a suscité. En effet les surfaces contractualisées pour 2015 vont au-delà des objectifs initiaux prévus par le PAEC (le double de l'objectif initial).

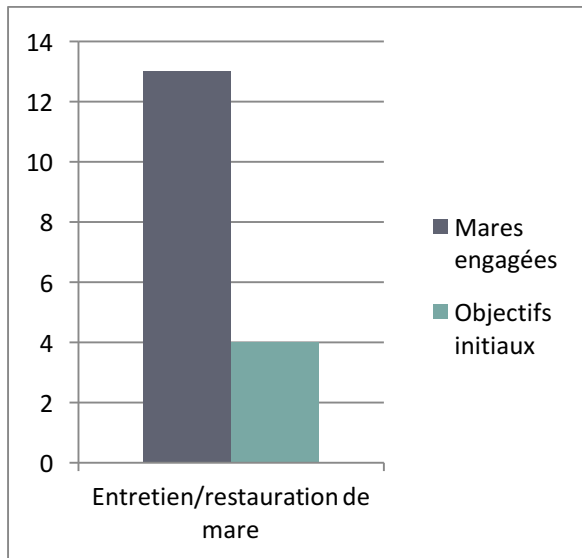


Figure 4 : Mares engagées par rapports aux objectifs initiaux pour l'année 2015

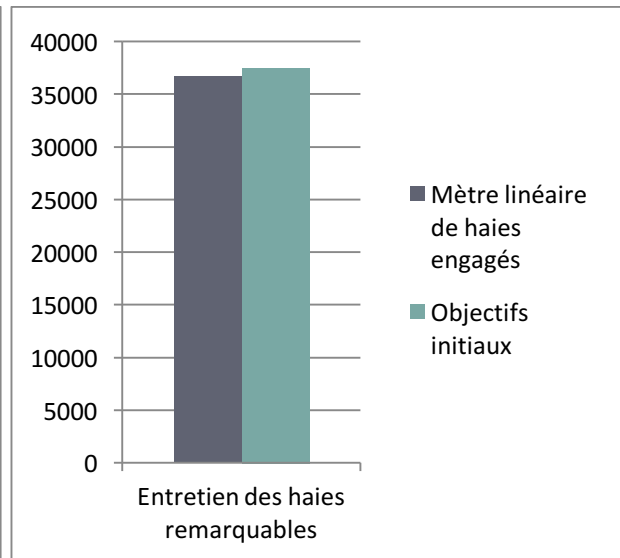
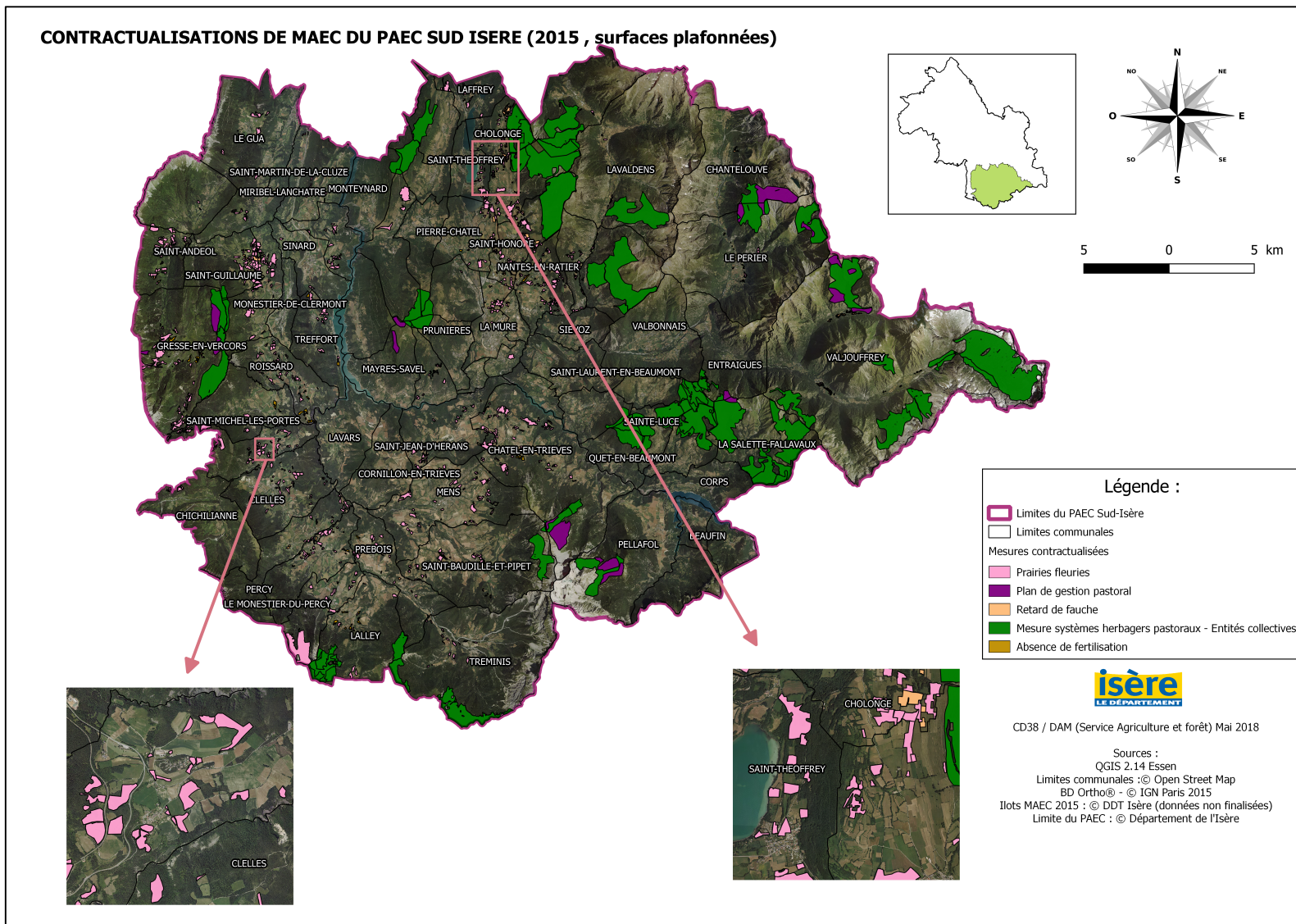


Figure 5 : Mètres linéaires de haies engagés par rapport aux objectifs initiaux pour l'année 2015

Ce ratio se retrouve également pour les contractualisations de la mesure « entretien / restauration de mares », 13 mares ont ainsi été contractualisées pour un objectif de 4 sur la campagne 2015. Cela représente 325 %.

Pour la mesure « entretien de haies remarquables », la contractualisation à été quasi fidèle à l'objectif initial (98 %).

Une carte des contractualisations à l'échelle du PAEC a été élaborée (**Carte 4 : Carte des contractualisations de MAEC en 2015 pour le PAEC Sud-Isère**). Elle présente toutes les parcelles qui sont engagées dans une MAEC et donne donc l'ampleur des surfaces engagées.



Carte 4 : Carte des contractualisations de MAEC en 2015 pour le PAEC Sud-Isère

(Réalisation : C. BAMBINA)

La carte qui précède (**Carte 4 : Carte des contractualisations de MAEC en 2015** pour le PAEC Sud-Isère) montre que la dynamique de contractualisation a été différente suivant les secteurs du Sud-Isère.

Sur certaines communes, la contractualisation a été très importante par exemple à Saint-Guillaume ou autour des lacs matheysins. Cela peut s'expliquer par une ancienneté de ce type de contrat (il y avait des MAET auparavant) et une animation locale ancienne qui semble porter ses fruits.

Sur d'autres communes, la contractualisation a été très faible ou inexistante. Deux raisons peuvent être avancées pour expliquer le phénomène. La première est liée à la localisation des ZIP, certaines communes en étaient presque dépourvues et peu de MAEC ont donc pu être engagées (ex du Beaumont). La seconde renvoie aux pratiques agricoles et au type de cultures. Autour de Lavars par exemple la culture de céréales est plus répandue et les pratiques généralement moins extensives, donc les MAEC imposent des cahiers des charges plus difficiles à respecter.

Surface engagée par rapport à la surface éligible²⁰ du PAEC :

9803 ha ont été engagés contre 34297 ha éligibles pour l'année 2015. Ce qui représente 29 %. C'est une surface très importante pour le territoire, sachant que des surfaces importantes en alpages n'ont pas pu être engagées à cause d'un plafond de subvention limité à 323 ha.

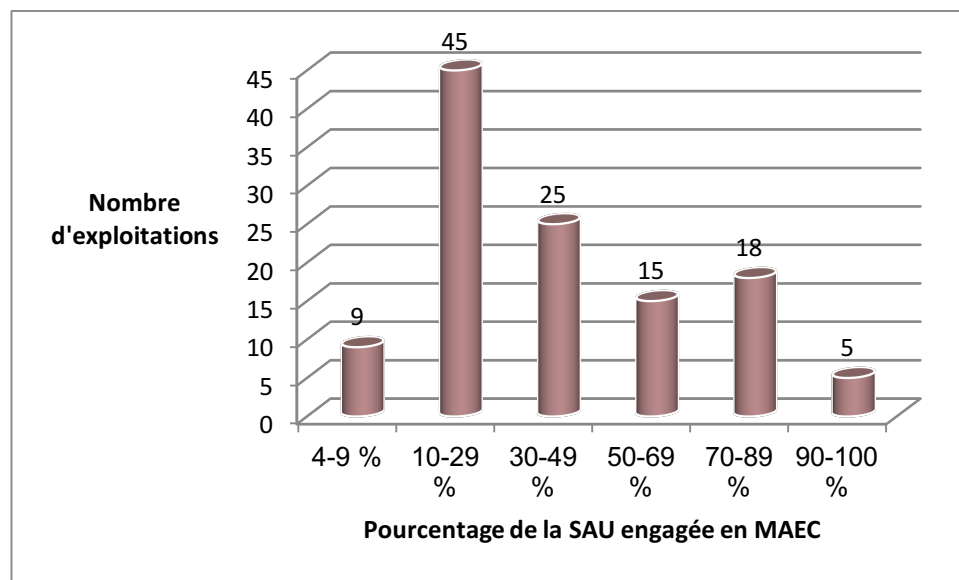


Figure 6 : Part des MAEC dans la SAU de l'exploitation

La **Figure 6** : Part des MAEC dans la SAU de l'exploitation, montre la part que représentent les MAEC dans la SAU à l'échelle d'une exploitation.

²⁰ Pour rappel, la surface éligible correspond à la surface agricole utile se trouvant à l'intérieur de l'ensemble des ZIP d'un territoire MAEC

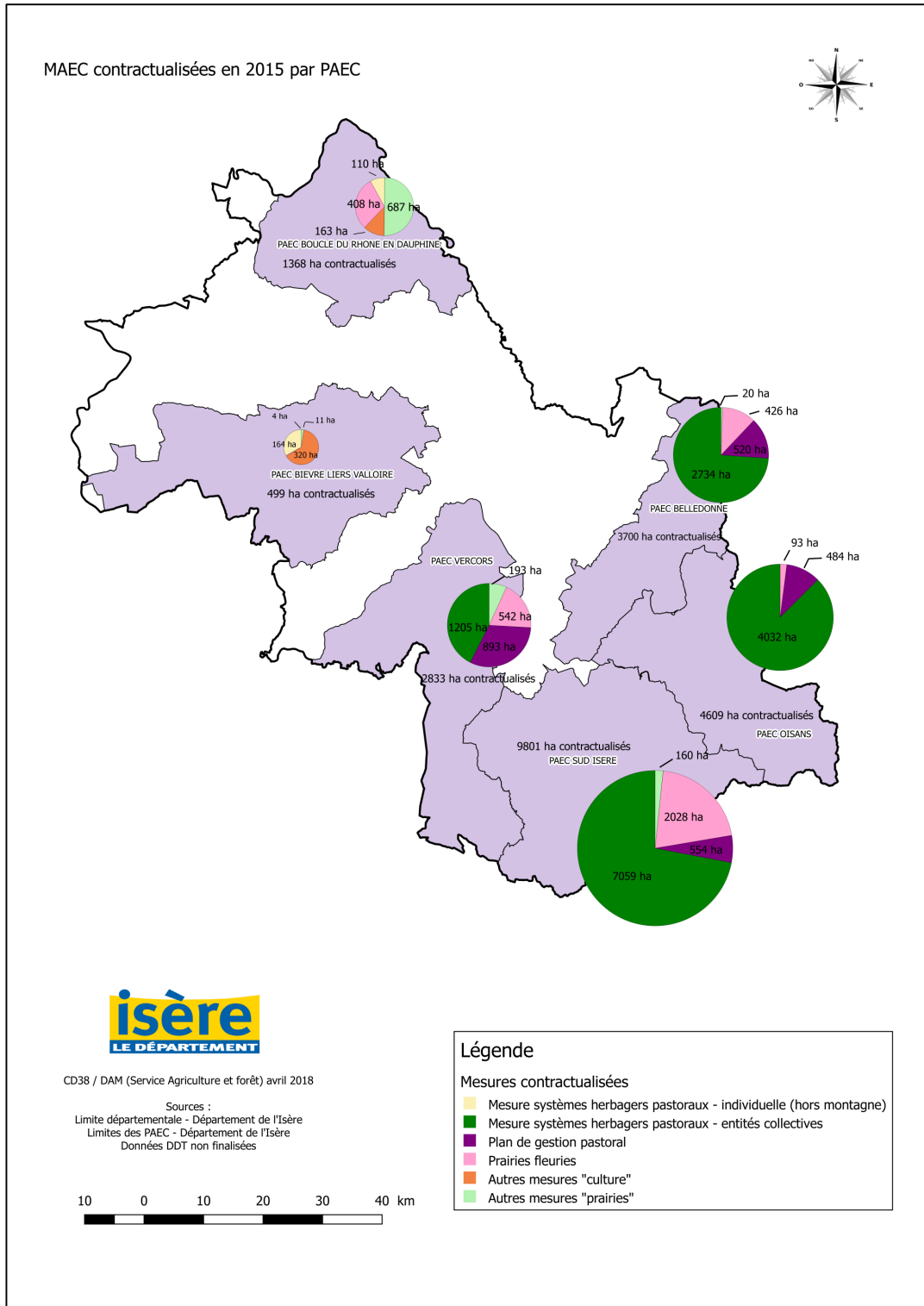
Environ 1/3 des exploitants ont contractualisés plus de 50% de la SAU de leur exploitation dans des MAEC. Ce chiffre montre qu'une partie importante des agriculteurs du Sud-Isère sont fortement impliqués dans une démarche agro-environnementale vertueuse.

L'impact économique des contractualisations peut également être un facteur non négligeable pour une exploitation. Ainsi, avec une moyenne de 4 592 € par exploitation par an de subvention²¹, la mise en œuvre de ces pratiques engendre un revenu important pour l'équilibre économique de certaines exploitations.

Globalement, les premiers résultats de cette contractualisation 2015 sont très satisfaisants pour le territoire. En ayant dépassé la plupart des objectifs initiaux, la dynamique de contractualisation a été importante et semble montrer que les moyens mis en œuvre ont été adaptés. Lorsque les données des engagements 2016 seront disponibles il sera intéressant d'étudier si la dynamique s'est poursuivie et si les lacunes observées pour 2015 (mesures ou zones peu contractualisées) ont pu être en partie gommées.

²¹ Les alpages contractualisent des surfaces importantes, ce qui a tendance à augmenter cette moyenne.

c. Comparaison avec les autres PAEC du département



Carte 5 : Carte des mesures contractualisées sur les différents PAEC de l'Isère pour l'année 2015

(Réalisation : C. BAMBINA)

Cette carte (**Carte 5**) donne un premier aperçu des contractualisations de l'année 2015 dans les autres PAEC isérois qui ont été ouverts en 2015, sachant que 3 autres PAEC n'ont pu commencer qu'en 2016. On peut constater que les autres PAEC de la moitié sud de l'Isère (et donc plutôt montagneux) ont une typologie de contractualisation similaire à celle du PAEC Sud-Isère, avec une part importante d'engagement dans la MAEC dédiée aux alpages et la MAEC « prairies fleuries ». La surface globale contractualisée dans ces autres PAEC de « montagne » est moins importante que celle du Sud-Isère (notamment due à une surface de territoire plus faible) mais il sera intéressant de comparer les ratios sur ces PAEC entre surface engagée et surface éligible.

Concernant les 2 PAEC du « Nord-Isère », on peut voir que la typologie de contractualisation est complètement différente, ce qui s'explique essentiellement par des types de culture beaucoup plus axé sur les céréales que sur l'herbe.

La surface contractualisée est logiquement moins importante à cause de l'absence d'alpages et de la plus grande difficulté à faire changer les pratiques sur des cultures à forte valeur ajoutée (comme les céréales).

On note néanmoins que le PAEC Boucle du Rhône en Dauphiné, avec déjà un historique de ce type de projet (il y avait déjà des MAET sur la zone Natura 2000 de l'Isle Crémieu), a une contractualisation assez importante pour ce type de milieu agricole. Les résultats du PAEC Bièvre Liers Valloire peuvent être nuancés par le fait que seules les MAEC les plus contraignantes sur les couverts de céréales étaient ouvertes en 2015 et que la ZIP « biodiversité » n'a été ouverte qu'en 2016.

Il est à noter que cette carte sera présentée aux élus lors de la commission permanente du mois de juin. En effet les élus ont émis le souhait d'avoir une vision globale sur tout le territoire des résultats des différents PAEC, suite à leur forte implication politique et financière (environ 300 000 € de budget annuel en année pleine).

Dans la seconde partie du stage il y a la volonté d'établir une méthodologie d'évaluation reproductible à l'ensemble des PAEC du département. Cette méthodologie sera notamment réalisée dans le but de servir à l'évaluation finale des PAEC avec un caractère comparable en termes d'indicateurs.

IV. Bilan de l'expérience

1. Valorisation de l'expérience

a. Enseignements personnels et professionnels

Pour le moment, les compétences qui m'ont le plus servi sont celles qui touchent à la cartographie, à la mise en place de questionnaires mais aussi à l'analyse de données.

Pour l'instant les apports de mon stage sont tout d'abord une meilleure compréhension du monde du travail, notamment du secteur public ; une vision d'un champ thématique que je connaissais peu, les projets agro-environnementaux et climatiques.

A peine trois mois de stage se sont écoulés, et je ressens déjà les effets du stage sur mes compétences en termes de méthodologie et d'outils. En effet, dans le cadre de ce stage plusieurs compétences sont à mobiliser : l'analyse de données quantitatives et l'observation, ainsi que les techniques d'enquêtes. Les premières semaines de stage ont été consacrées à la création d'outils d'évaluation.

Cela m'a permis également d'approfondir les enseignements apportés à l'Institut de Géographie Alpine sur l'évaluation de politiques publiques et les compétences sur les logiciels techniques comme Qgis pour la cartographie ou Sphinx pour les enquêtes par questionnaires.

Le plus formateur pour moi dans le cadre du Master ont été les ateliers professionnels. Le premier atelier, celui de la première année de Master m'a permis d'être confrontée à une vraie commande. Cela a été un moyen d'approfondir mes compétences, en particulier au niveau de la technique des entretiens. Il a été aussi l'occasion de réaliser des travaux graphiques (par exemple la suite graphique d'Adobe).

Le deuxième atelier, celui sur les paysages périurbains, m'a beaucoup apporté en compétences cartographique, compétences qui m'aident réellement au cours de mon stage.

La formation que j'ai suivie à l'Institut de Géographie Alpine m'a permis d'aborder les problèmes territoriaux et les politiques publiques associées sous différents angles.

De plus, les intervenants extérieurs et les acteurs rencontrés lors des sorties de terrains ont été des expériences enrichissantes qui m'ont permis de cerner les différentes problématiques territoriales.

Le mémoire de recherche que j'ai réalisé en première année a été l'occasion de travailler un sujet dans un contexte d'autonomie, d'améliorer mes capacités

d'analyse et de réflexions déjà approfondies en licence d'histoire. Cette expérience m'a de plus poussée à m'intéresser de plus près à une thématique que j'affectionne particulièrement, l'agriculture. C'est en effet dans ce domaine que je souhaiterais orienter mes futures recherches d'emploi. Le stage que j'effectue en ce moment est donc un bon moyen de transition entre la formation théorique et le monde du travail dans un futur très proche.

b. Livrables et prolongement du travail

Il me reste encore presque 3 mois de stage, c'est donc un travail qui n'est pas encore terminé et il reste encore des choses à réaliser.

A l'issue du stage un rapport spécifique sera réalisé. Ce document comprendra les réalisations d'évaluation à mi-parcours du PAEC Sud-Isère, les liens faits avec les autres démarches agro-environnementales en cours sur le territoire mais également une méthodologie reproductible. Celle-ci aura pour objectif l'uniformisation de l'évaluation finale des 9 PAEC du département de l'Isère (notamment au niveau des indicateurs).

2. Limites

a. Limites méthodologiques

Pour l'évaluation de l'efficacité d'une politique publique, il s'agit de faire une analyse multicritères (cohérence, efficacité, efficience, impact, pertinence et effectivité). Cette étude n'aborde pas tous les aspects. Il est donc possible de juger de l'efficacité des MAEC au regard d'autres critères.

Effet « seuil de temps »: un changement dans la gestion d'un milieu (par exemple un changement de pratiques agricoles suite à la mise en place d'un contrat) nécessite un « pas de temps » pour obtenir un effet significatif pour l'environnement perceptible. Or cette période d'adaptation de l'écosystème est souvent supérieure à la durée de la contractualisation qui s'étend sur 5 ans seulement, ce qui rend difficile l'appréciation de l'efficacité environnementale surtout après seulement deux ou trois années de contrat.

b. Disponibilité des données

L'obstacle principal rencontré au cours du stage a été l'accès à des données finalisées. En effet, lors des premières semaines de stage il a été difficile d'obtenir les données sur les contractualisations de MAEC issues des déclarations PAC.

L'instruction des MAEC par la DDT n'étant toujours pas finalisée, ce rapport constitue une première phase du bilan attendu dans le cadre de ma mission.

Conclusion

"Evaluer les politiques publiques consiste à mesurer les effets qu'elles engendrent et à chercher si les moyens juridiques, administratifs et financiers mis en œuvre produisent les effets qu'on en attend."²²

L'évaluation est aujourd'hui très présente voire indispensable dans la construction de politiques publiques. La particularité de la mission de mon stage est la construction et la mise en œuvre d'une évaluation à mi-parcours.

Ce rapport a présenté les premiers résultats encourageant du PAEC Sud-Isère. Cependant ces réflexions doivent encore être nourries par des analyses plus fines des données existantes mais également par le complément de données notamment sur les contractualisations des agriculteurs pour l'année 2016.

On peut mettre aussi en évidence le fait que le département de l'Isère a réelle volonté d'aider au maintien de pratiques extensives notamment en zone agricole de montagne. De plus, on retrouve dans ce projet des élus moteurs qui se sentent concernés par leur territoire.

Le travail ainsi mené dans le cadre de mon stage apparaît comme intéressant pour la collectivité, c'est en effet un moyen de prendre conscience de l'intérêt de son implication, politique et financière sur l'agroenvironnement du territoire.

Cette mission de stage est dans tous les cas enrichissante. Elle permet d'alimenter ma connaissance des politiques agricoles en cours. Après seulement 3 mois de stage j'ai le sentiment d'avoir déjà beaucoup appris tant sur le plan humain que dans le champ des compétences d'un service technique d'une collectivité.

Ce stage est pour moi gratifiant, par la confiance qui m'est accordée dans le travail qui est à réaliser, par les connaissances développées et il est aussi stimulant pour la construction de mon avenir professionnel.

²² Vincent Spencehauer. *L'évaluation des politiques publiques, avatar de la planification*. Sciences de l'Homme et Société. Université Pierre Mendès-France - Grenoble II, 1998

Bibliographie

Articles :

- Barbut (L.), « L'évaluation des MAE : une contribution à l'évaluation des politiques de développement durable ? », in *Ingénieries n° spécial FEADER*, p.201-212.
- Gassiat (A.) et Zahm (F.), 2010, « Mobiliser des indicateurs pour évaluer les effets propres des mesures agro-environnementales en France », in *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 2010/3 (juin), p. 439-471

Mémoires de fin d'études :

- Bleuenn (A.), 2015-2016, *Evaluation de l'efficacité environnementale des MAE et en sites Natura 2000*, Mémoire de fin d'études, Diplôme Ingénieur Agronome – Spécialisation Sciences et Génie de l'Environnement
- Spenlehauer (V.), 1998, *L'évaluation des politiques publiques, avatar de la planification*. Sciences de l'Homme et Société. Université Pierre Mendès-France - Grenoble II.

Documents régionaux / rapports :

- Département de l'Isère, 2014, Document de candidature du PAEC SUD-Isère.
- Région AURA, 2015, *Appel à candidatures Campagne 2015, Mesure 10.1 Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), Cahier des charges pour la constitution d'un projet agroenvironnemental et climatique (PAEC)*.

Webographie :

- Définition du verdissement de la PAC, <http://agriculture.gouv.fr/fiches-explicatives-sur-le-verdissement-de-la-pac> (consulté le 14/05/2018)
- Les aides agricoles du département de l'Isère, <https://www.isere.fr/aides-agriculture> (consulté le 14/05/2018)
- Synthèse de la nouvelle organisation territoriale, <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-portant-nouvelle-organisation-territoriale-republique.html> (consulté le 28/05/2018)
- La réforme territoriale dans l'agriculture, http://www.chambresagriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/National/revue_CA_1053_dossier_agriculture_reforme_territoriale.pdf (consulté le 22/05/2018)

Table des cartes

Carte 1 : Périmètre du PAEC Sud Isère	18
Carte 2 : Carte des Zones d'Intervention Prioritaires du PAEC Sud Isère	19
Carte 3 : Surfaces engagées sur le territoire PAEC du Sud-Isère	28
Carte 4 : Carte des contractualisations de MAEC en 2015 pour le PAEC Sud-Isère	33
Carte 5 : Carte des mesures contractualisées sur les différents PAEC de l'Isère pour l'année 2015	36

Table des tableaux

Tableau 1 : Mesures proposées pour le PAEC Sud-Isère.....	23
Tableau 2 : Nombre d'exploitations engagées dans des MAEC par ZIP.....	29
Tableau 3 : Nombre d'exploitations engagées dans des MAEC par mesure-	30
Tableau 4 : Surfaces engagées en MAEC par mesure	30

Table des figures :

Figure 1 : Organigramme du Service Agriculture et forêt du Département de l'Isère	12
Figure 2: Surfaces engagées (en ha) par ZIP pour l'année 2015	29
Figure 3: Surfaces contractualisées et objectifs initiaux pour l'année 2015 (en ha).....	31
Figure 4 : Mares engagées par rapports aux objectifs initiaux pour l'année 2015.....	32
Figure 5 : Mètres linéaires de haies engagés par rapport aux objectifs initiaux pour l'année 2015	32
Figure 6 : Part des MAEC dans la SAU de l'exploitation	34

Table des annexes

Annexe 1 : Liste des communes comprises dans le périmètre du PAEC Sud Isère	43
Annexe 2 : Tableau des indicateurs	45
Annexe 3 : Description des MAEC proposées dans le cadre du PAEC Sud-Isère	46
Annexe 4 : Carte des anciennes MAET sur le Trièves et la Matheysine.....	49
Annexe 5 : Questionnaire à destination des agriculteurs ayant contractualisés des MAEC	50
Annexe 6 : Questionnaire à destination des agriculteurs n'ayant pas contractualisés des MAEC.....	53

Annexe 1 : Liste des communes comprises dans le périmètre du PAEC Sud Isère

INSEE	Nom	INSEE	Nom
38008	AMBEL	38355	SAINT-ANDEOL
38023	AVIGNONET	38361	SAINT-AREY
38031	BEAUFIN	38366	SAINT-BAUDILLE-ET-PIPET
38073	CHANTELOUVE	38391	SAINT-GUILLAUME
38090	CHATEAU-BERNARD	38396	SAINT-HONORE
38103	CHICHILIANNE	38402	SAINT JEAN DE VAULX
38106	CHOLONGE	38403	SAINT-JEAN-D'HERANS
38113	CLELLES	38413	SAINT-LAURENT-EN-BEAUMONT
38115	SAINTE-MARTIN-DE-LA-CLUZE	38414	SAINTE-LUCE
38116	COGNET	38419	SAINT-MARTIN-DE-CLELLES
38125	CORDEAC	38424	SAINT-MAURICE-EN-TRIEVES
38127	CORNILLON-EN-TRIEVES	38428	SAINT-MICHEL-EN-BEAUMONT
38128	CORPS	38429	SAINT-MICHEL-LES-PORTES
38132	LES COTES-DE-CORPS	38438	SAINT-PAUL-LES-MONESTIER
38154	ENTRAIGUES	38444	SAINT-PIERRE-DE-MEAROZ
38186	GRESSE-EN-VERCORS	38456	SAINT-SEBASTIEN
38187	LE GUA	38462	SAINT-THEOFFREY
38204	LAFFREY	38469	LA SALETTE-FALLAVAUZ
38204	LALLEY	38470	LA SALLE-EN-BEAUMONT
38207	LAVALDENS	38489	SIEVOZ
38208	LAVARS	38492	SINARD
38217	MARCIEU	38497	SOUSVILLE
38224	MAYRES-SAVEL	38499	SUSVILLE
38226	MENS	38513	TREFFORT
38235	MIRIBEL-LANCHATRE	38514	TREMINIS
38241	MONESTIER-D'AMBEL	38518	VALBONNAIS
38242	MONESTIER-DE-CLERMONT	38521	LA VALETTE
38243	LE MONESTIER-DU-PERCY	38522	VALJOUFFREY
38254	MONTEYNARD	38552	VILLARD-SAINT-CHRISTOPHE
38264	LA MORTE		
38265	LA MOTTE-D'AVEILLANS		
38266	LA MOTTE-SAINT-MARTIN		
38269	LA MURE		
38273	NANTES-EN-RATIER		
38280	NOTRE-DAME-DE-VAULX		
38283	ORIS-EN-RATTIER		
38299	PELLAFOL		
38301	PERCY		
38302	LE PERIER		
38304	PIERRE-CHATEL		
38313	PONSONNAS		
38321	PREBOIS		
38326	PRUNIERES		
38329	QUET-EN-BEAUMONT		
38342	ROISSARD		

INDICATEUR	DEFINITION	COLLECTE DES DONNES	OUTILS
Objectif 1 : Inciter le changement des pratiques agricoles			
1.1 ETAT INITIAL DES CONTRATS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX			
Nombre d'anciens contrats MAET		DDT	Données chiffrées
Nombre d'hectares engagés			Données chiffrées
Cartographie des anciennes MAET		DDT	Cartographie
1.2 CONTRACTUALISATIONS ET IMPACT ECONOMIQUE			
Indicateurs de résultat			
Nombre de contrats signés	par an, par ZIP, par mesure	DDT	Données chiffrées
Superficie engagée	par an, par ZIP, par mesure en ha, ml ou unités		Données chiffrées
Nombre d'exploitations engagées dans une MAEC			Données chiffrées
Suivi des contractualisations	par MAEC, par an, par ZIP, par mesure, par exploitation par rapport aux objectifs initiaux		Etablir une cartographie
Comparaison des contractualisations avec d'autres territoires (autres PAEC en Isère)			Comparaison chiffrée et représentation graphique des résultats
Indicateurs d'impacts			
Part MAEC / SAU	Pourcentage de la surface en MAEC par rapport à la SAU. Par exploitation et à l'échelle du PAEC	DDT	Données chiffrées et calcul du pourcentage
Rapport surface éligible et surface engagée	Surface à l'échelle du PAEC et pour chaque ZIP, ainsi que les pourcentages.		Données chiffrées et calcul du pourcentage
Localisation des surfaces engagées	Par an, par ZIP, par mesure		Etablir une cartographie
Rapport exploitations engagées / exploitations totales	Nb d'exploitations engagées par rapport au nombre totale d'exploitations sur le territoire du PAEC (ou exploitations éligibles)	DDT / SITADEL / CDA	Données chiffrées et calcul du pourcentage
Indicateurs de réalisation			
Ressources financières	Montant des MAEC par financeur, par an, par ZIP, par mesure	demande financière 2015 et 2016 et extractions DDT	Données chiffrées
Montant par exploitation / GP	par an	DDT	Données chiffrées
Cartographie du montant total des aides perçues (par ilot? par siège d'exploitation?)		DDT	Cartographie
1.3 IMPACT ENVIRONNEMENTAL			
Indicateurs de contexte			
Nombre de diagnostic initiaux des habitats de reproduction du Tétrás-Lyre		FDCI	
Surface d'habitats patrimoniaux concernés par des MAEC			
Etat initial des pratiques	Date de fauche, suivi de fertilisation	LPO et FRAPNA ? PNRV et PNE en N2000 et Grisail ?	
Etat de conservation des habitats patrimoniaux (notamment sur les sites Natura 2000 et ENS faisant l'objet de suivi scientifiques)			
Indicateurs d'impacts			
Indicateurs d'impacts sur la flore			
Impact des mesures sur la flore.		Frapna? Pares ?	
Connaitre les pratiques sur les prairies fleuries		Questionnaire du concours prairies fleuries - PNRV	
Valeur biologique des prairies fleuries sous contrat et quelle contribution au développement d'un réseau écologique (présence d'habitats et d'espèces de valeur patrimoniale ?)		LPO? / FRAPNA?	
Suivi des prairies de fauche sur Grisail		PNRV / LPO ?	
Indicateurs d'impacts sur la faune			
Impact des mesures sur l'avifaune (suivi d'espèces ciblées)		LPO	
Indicateurs d'impacts sur les alpages			
Evolution du milieu en faveur du Tétrás-Lyre		FDCI ?	
Cartographie des diagnostics initiaux et de fin de contrat des habitats de reproduction du Tétrás-Lyre pour mesurer l'évolution du milieu.		FDCI ?	Cartographie
Suivi de début et de fin d'estive		FAI	
Suivi MNHN sur les milieux agropastoraux		quelles données? De qui? PNR-V ?	
Indicateurs d'impacts sur les zones humides et mares			
Suivi des espèces spécifiques aux mares. Evaluation de l'évolution de ces espèces		LPO? Frapna/Drac Nature?	
Suivi des mares dans le cadre du projet FRAPNA/Drac Nature		FRAPNA / Drac Nature	
Indicateurs d'impacts sur les haies			
Suivi des espèces spécifiques aux haies. Evaluation de l'évolution de ces espèces		LPO?	
Indicateurs d'impacts transversaux aux différents milieux			

Evolution des pratiques agricoles grâce au cahier d'enregistrement (HO1 intégré dans presque toutes les MAE) et connaître les pratiques sur les prairies fleuries		Questionnaire du concours prairies fleuries - PNRV	
Evolution des espèces indicatrices et/ou patrimoniales (notamment sur les sites Natura 2000 et ENS faisant l'objet de suivi scientifiques)		CD38? Parcs?	
Inventaires écologiques géoréférencés en lien avec les enjeux initiaux repérés et les parcelles contractualisées en MAEC.		Par qui?	
Evaluation qualitative			
Enquête de satisfaction relative aux MAEC auprès des agriculteurs engagés.		Questionnaires CD 38	Analyse sphinx
Enquête auprès d'agriculteurs non engagés dans des MAEC			Analyse sphinx
Objectif 2 : Proposer des mesures complémentaires aux actions			
Indicateurs d'impacts			
Evolution des pratiques sur les espaces à enjeux identifiés	Organisation de journées techniques		
Nouveaux partenariats développés entre acteurs		Liste des structures impliquées	
Evolution de la qualité des milieux et des espèces concernés		Cf. partie précédente (1.3)	
Indicateurs de réalisation			
Ressources financières	Montant des actions complémentaires par an		Données chiffrées
Nombre d'actions réalisées			Données chiffrées
Nombre d'acteurs concernés par ces actions			Données chiffrées
Nombre d'exploitants ayant participé à une formations / total des exploitants du territoire			Données chiffrées
Part des mesures à fort niveau d'ambition / total des mesures souscrites sur le PAEC			
Objectif 3 : Contribuer à la dynamique locale d'animation des projets agricoles et environnementaux			
Indicateurs de réalisation			
Nombre de comités de pilotage			Données chiffrées
Représentativité des différents acteurs associés au PAEC			Données chiffrées
Moyen d'animation dédié au PAEC (en ETP)			Données chiffrées
Nombre d'agriculteurs contactés et mobilisés			Données chiffrées
Nombre de diagnostics réalisés			Données chiffrées
Nombre de réunions d'information et de concertation organisées			Données chiffrées
Nombre exploitants informés / nombre total d'exploitants sur le territoire du PAEC			Données chiffrées

Annexe 2 : Tableau des indicateurs

Annexe 3 : Description des MAEC proposées dans le cadre du PAEC Sud-Isère

Cahier des charges simplifié des mesures agroenvironnementales	
Les mesures présentées ne peuvent être engagées que sur les zones éligibles indiquées Pour avoir le détail des cahiers des charges, consultez les fiches mesures en ligne sur le site de la DDT 38	
1^{ère} mesure : « Maintien de la richesse floristique des prairies (prairies fleuries Herbe 07)	<p>Montant : 66,01 €/ha/an – Zones éligibles : prairies permanentes des zones Natura 2000, coteaux secs, zones humides, espaces naturels sensibles, zones à enjeux espèces/oiseaux, zones vulnérables nitrates</p> <p>Cette mesure vise le maintien de prairies permanentes riches en espèces floristiques, cette richesse étant le résultat de pratiques extensives (non-retournement des surfaces, fréquence d'utilisation faible (1 à 2 fauches annuelles et 2 à 3 passages du troupeau), première utilisation plutôt tardive et fertilisation limitée).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il s'agit donc d'une mesure à obligation de résultats : il faut pouvoir retrouver sur les prairies engagées au moins 4 plantes indicatrices parmi une liste de 20 plantes ou groupe de plantes. Un guide d'aide à l'identification des plantes sera réalisé pour aider au choix des parcelles. ➤ Il est demandé aussi la tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques (dates d'entrée/sortie du troupeau et chargement, dates de fauche, fertilisation, etc...), de ne pas retourner les prairies engagées et de ne pas utiliser de produits phytosanitaires.
2^{ème} mesure : « Gestion extensive des prairies de fauche avec retard de pratiques » (H06)	<p>Montant : 171,86 €/ha/an - Zones éligibles : prairies de fauche des zones Natura 2000, zones humides, espaces naturels sensibles, zones à enjeux espèces/oiseaux.</p> <p>Cette mesure vise à permettre aux espèces végétales et animales présentes dans les prairies de fauche d'accomplir leurs cycles reproductifs (fructification des plantes, nidification pour les oiseaux) dans un objectif de maintien de la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cette mesure consiste donc à retarder la date de fauche, et par défaut de mise en pâture, au 15^{juillet}, cette date correspond à 30 jours de retard en moyenne par rapport aux pratiques habituelles et ce retard permet de limiter la mortalité sur les oiseaux prairiaux (études de la LPO Isère). ➤ Il est demandé aussi la tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques (dates d'entrée/sortie du troupeau, dates de fauche, fertilisation, etc...), de ne pas retourner les prairies engagées et de ne pas utiliser de produits phytosanitaires.
3^{ème} mesure : « Gestion extensive des prairies remarquables sans fertilisation » (H03)	<p>Montant : 43,37 €/ha/an - Zones éligibles : prairies des zones humides, coteaux secs et espaces naturels sensibles.</p> <p>Cette mesure vise l'augmentation de la diversité floristique et la préservation de certains milieux remarquables (prairies sèches riches en orchidées, tourbières, milieux humides, etc.), en interdisant la fertilisation azotée minérale et organique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cette mesure consiste à respecter l'absence totale d'apport de fertilisants azoté minéraux et organique (y compris compost, hors apports éventuels par pâturage). ➤ Il est demandé aussi la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dont absence de fertilisation), de ne pas retourner les prairies engagées et de ne pas utiliser de produits phytosanitaires.
4^{ème} mesure : « Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne » (couvert06)	<p>Montant : 287,25 €/ha/an - Zones éligibles : cultures et prairies temporaires de moins de deux ans situées en zones humides dont les cultures BIO</p> <p>Cette mesure vise à inciter les exploitants agricoles à planter et maintenir des couverts herbacés pérennes dans des zones particulièrement sensibles, à savoir les zones humides du Sud Isère.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cette mesure consiste à mettre en place un couvert herbacé pérenne sur les surfaces engagées au 9 juin de l'année du dépôt de la demande en respectant la liste des couverts pérennes autorisés. ➤ Le couvert herbacé doit être maintenu pendant les 5 ans de contractualisation sans retournement des surfaces engagées.

5ème mesure : « Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne sans fertilisation » (couvert06 + H03)

Montant : 330,62 €/ha/an - Zones éligibles : cultures et prairies temporaires de moins de deux ans situées en zones humides hors cultures BIO

Cette mesure vise à inciter les exploitants agricoles à planter et maintenir des couverts herbacés pérennes dans des zones particulièrement sensibles, à savoir les zones humides du Sud Isère.

- Cette mesure consiste à **mettre en place un couvert herbacé pérenne et l'entretenir sans fertilisation** sur les surfaces engagées au **9 juin de l'année du dépôt** de la demande en respectant la liste des couverts pérennes autorisés
- Le couvert herbacé doit être maintenu pendant les 5 ans de contractualisation sans retournement des surfaces engagées.
- Il est demandé aussi de respecter **l'absence totale d'apport de fertilisants azoté minéraux et organique** (y compris compost, hors apports éventuels par pâturage) et la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dont absence de fertilisation).

6ème mesure : « Entretien de prairies à la motofaucheuse » (H08)

Montant : 150,88 €/ha/an - Zones éligibles : prairies non mécanisables fauchées à la motofaucheuse en zones Natura 2000.

Cette mesure vise au maintien de pratiques de fauche à pied (fauche manuelle ou mécanique de type motofaucheuse à pied) sur des prairies permanentes d'altitude non mécanisables, ce type de prairies abritant une biodiversité remarquable et supérieure aux prairies pâturées.

- Cette mesure consiste à réaliser **une fauche annuelle des prairies engagées entre le 15 juin et le 1^{er} aout**, le pâturage à partir du 2 aout étant autorisé.
- Il est demandé aussi la tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques (dates de fauche, dates d'entrée-sortie du troupeau et chargement si pâturage d'automne, fertilisation, etc...), de ne pas retourner les prairies engagées et de ne pas utiliser de produits phytosanitaires.

7ème mesure : « Mise en oeuvre d'un plan de gestion pastorale sur les alpages à enjeux spécifiques » (H09)

Montant : 75,44 €/ha/an - Zones éligibles : estives des unités pastorales, en gestion individuelle ou collective, comportant des enjeux spécifiques : tétas-lyre ou autres oiseaux, tourbières, autres milieux remarquables...

Cette mesure vise au maintien des zones à vocation pastorale (estives, alpages, landes, parcours, pelouses, etc.) composées d'une mosaïque de milieux très favorables à la biodiversité. La présence de certains enjeux spécifiques nécessite parfois une adaptation de la conduite du troupeau et globalement de la gestion pastorale afin d'éviter la dégradation des zones les plus fragiles ou une perte de biodiversité de certains secteurs.

- Cette mesure consiste à faire établir, par une structure agréée (binôme FAI et structure environnementale), **un plan de gestion pastorale** sur les parcelles engagées, incluant un diagnostic initial de l'unité pastorale puis de mettre en oeuvre ce plan sur les surfaces engagées.
- Il est demandé aussi la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dates d'entrée-sortie du troupeau par parcelle, chargement et nombre d'animaux, date de pose de clôtures et point d'eau, affouragement...), de ne pas retourner les surfaces engagées et de ne pas utiliser de produits phytosanitaires.

8ème mesure : « Maintien des systèmes herbagers pastoraux collectifs » (SHP coll)

Montant : 47,15 €/ha/an - Zones éligibles : unités pastorales gérées par des entités collectives

Cette opération vise à maintenir les pratiques existantes d'entretien des alpages, avec un objectif d'atténuer les risques d'abandon ou de surexploitation de certains alpages

- Cette mesure consiste à respecter des indicateurs de résultat sur l'ensemble des surfaces engagées, c'est-à-dire respecter une grille d'évaluation du niveau de pâturage (fréquentation et consommation), excluant les niveaux témoignant d'un sous-pâturage ainsi que sur l'absence d'indicateurs de dégradation du sol et du tapis herbacé. Il faut donc **respecter une utilisation annuelle minimale par pâturage des surfaces engagées.**
- Il est demandé aussi la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dates d'entrée-sortie du troupeau par parcelle, chargement et nombre d'animaux, pose de clôtures et point d'eau, affouragement...), de ne pas retourner les surfaces engagées et de ne pas utiliser de produits phytosanitaires.

9ème mesure : « Entretien et/ou restauration de mare » (linea 07)

Montant : 149,16 €/mare/an - Zones éligibles : mares agricoles non piscicoles du Sud Isère (identifiées dans le zonage zones humides et mares)

Cette mesure vise au maintien des mares présentes sur les terres agricoles qui ont un rôle important de réservoir de biodiversité notamment pour les espèces d'amphibiens, pour une flore spécifique et beaucoup d'insectes et d'invertébrés.

- Cette mesure implique de faire **établir un plan de gestion propre à la mare engagée** au plus tard le 9 juin de l'année du dépôt de la demande d'engagement, incluant un diagnostic de l'état initial et le programme des interventions à mener.
- Ce plan de gestion, élaboré par une structure agréée par l'opérateur, est totalement pris en charge financièrement par le Conseil général de l'Isère.
- L'exploitant engagé doit ensuite **mettre en œuvre le plan de gestion** en tenant un cahier d'enregistrement de l'ensemble des interventions sur la mare (type d'intervention, périodicité et outils). **Un minimum d'une intervention annuelle** doit être respecté, les interventions devant se réaliser sur la période du 1er septembre au 1er mars sauf exception précisée au plan de gestion.
- L'exploitant doit respecter l'absence de colmatage plastique du fond de la mare, l'absence d'utilisation de fertilisation et de procédés chimiques même en cas de lutte contre les nuisibles dans un rayon de 5 mètres autour de la mare.

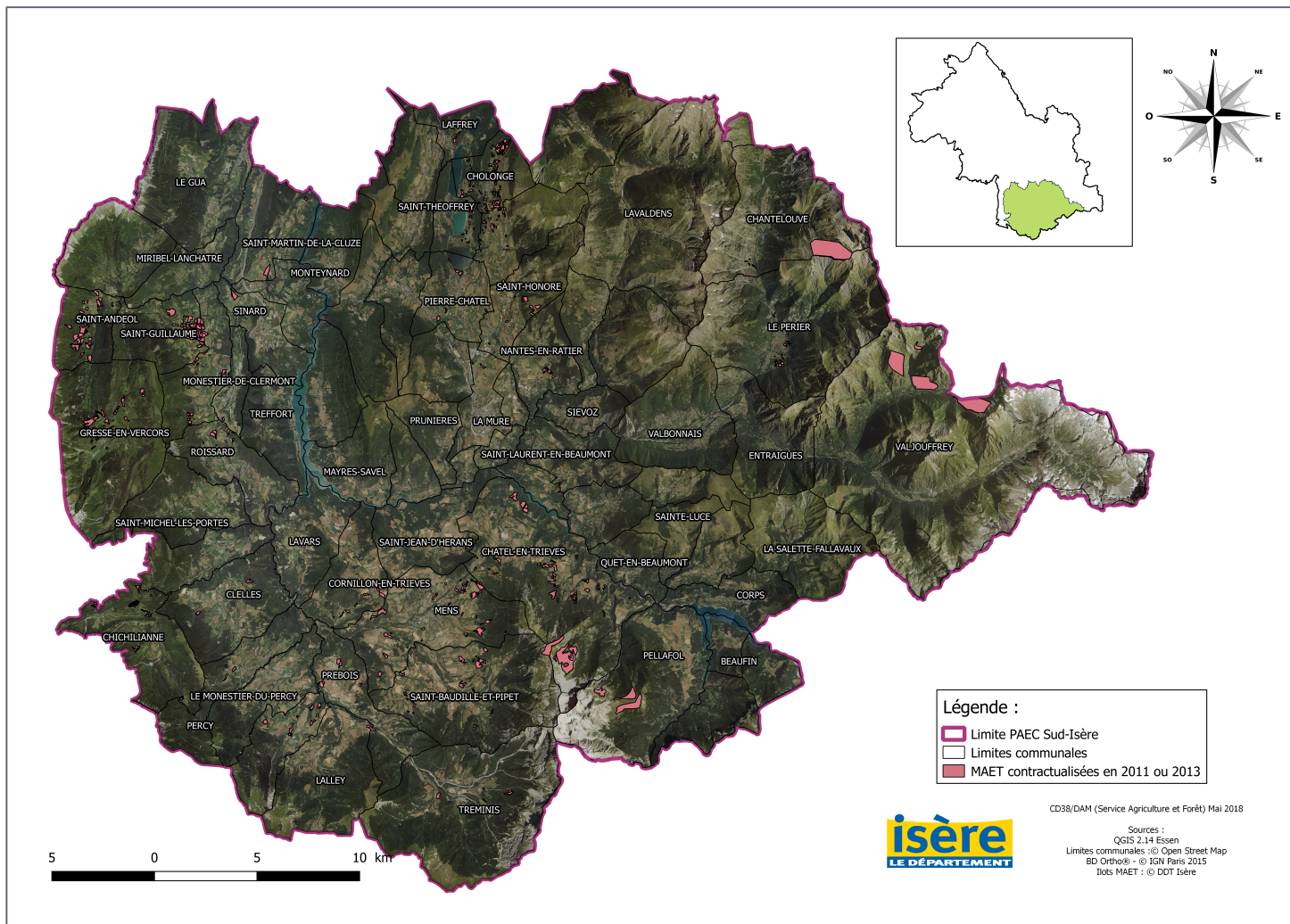
10ème mesure : « Entretien des haies remarquables » (linea 01)

Montant : 0,36 €/mètre linéaire/an pour un coté entretenu - Zones éligibles : haies d'essences locales des zones à enjeux espèces/oiseaux


Cette mesure vise au maintien de l'entretien des haies dans des secteurs à enjeux particuliers comme les zones de bocage remarquable.

- Cette mesure implique de réaliser **deux entretiens sur les 5 ans** d'engagement sur une face de la haie engagée, dont le premier dans les 3 premières années.
- Les interventions d'entretien doivent se réaliser sur la période du 1er octobre au 1er mars, à l'aide d'un matériel n'éclatant pas les branches.
- Les éléments remarquables de la haie (arbres à cavités, arbres têtards) et une partie de bois mort doivent être conservés.
- Il est demandé aussi la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dates d'entretien par haie, matériel utilisé,...) et de ne pas utiliser de produits phytosanitaires.

Annexe 4 : Carte des anciennes MAET sur le Trièves et la Matheysine



Annexe 5 : Questionnaire à destination des agriculteurs ayant contractualisés des MAEC



A retourner au Service Agriculture et Forêt du Département de l'Isère par courrier (dans l'enveloppe T ci-jointe) ou par mail à l'aide d'une photo ou d'un scan (dam.saf@isere.fr)

Avant le 1er juin 2018

Ce questionnaire est anonyme, les informations transmises ne feront pas l'objet de contrôle, mais elles sont nécessaires pour mieux comprendre la vision que vous avez des MAEC (Mesure agro-environnementale et climatique) et de leur gestion. Ce questionnaire est recto-verso.

Quelle(s) MAEC avez-vous souscrites? Précisez le(s) nom(s) et le(s) code(s) mesures (indiquées dans le courrier ci-joint ou à l'aide du tableau en dernière page) :

Pourquoi avez-vous contractualisé des MAEC ?

	Pas du tout	Plutôt non	Plutôt oui	Tout à fait
Pour participer à la qualité environnementale de mon territoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Car les mesures me permettent de maintenir des pratiques que je ne pourrais pas maintenir sans aide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour assurer un revenu minimum à mon exploitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Car je faisais déjà les pratiques préconisées dans le cahier des charges de la mesure proposée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Car je souhaite faire évoluer mes pratiques, changer de mode de production	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Y a-t-il d'autres raisons pour lesquelles vous avez contractualisé ?

Pensez-vous être plus sensible aux enjeux environnementaux depuis que vous avez souscrit à une MAEC ?

Pas du tout	Plutôt non	Plutôt oui	Tout à fait
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Comment avez-vous été au courant de la possibilité de contractualisation de MAEC sur votre territoire ?

- Article dans la presse
 Lors de permanences aux déclarations PAC
 Par d'autres agriculteurs du territoire
 Par courrier
 Lors de réunions d'informations
 Autre

Si autre précisez





Par rapport à vos pratiques antérieures, trouvez-vous le cahier des charges de la mesure :

	Pas du tout contraignant	Plutôt pas contraignant	Plutôt contraignant	Tout à fait contraignant	Non concerné
Maintien de prairies fleuries	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retard de fauche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maintien de bandes refuges	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fauche à pied	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Interdiction de la fertilisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Création d'un couvert herbacé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise en oeuvre d'un plan de gestion pastoral	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maintien des systèmes herbagers pastoraux collectifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien de mares	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien de haies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Avant de souscrire une MAEC, vous avez :

	0 fois	1 à 2 fois	+ de 2 fois
Bénéficié d'un conseil technique collectif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bénéficié d'un conseil technique individuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participé à des réunions d'information	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Avez-vous bénéficié d'un conseil technique dans le cadre du PAEC ?

OUI


NON

Si vous avez bénéficié d'un conseil technique, quel est votre point de vue sur celui-ci ?

	Pas du tout satisfaisant	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Le conseil technique dont vous avez bénéficié avant votre engagement était :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'accompagnement technique dont vous bénéficiez durant votre engagement :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Que vous manque t-il pour que l'animation ou le suivi technique de votre engagement soit meilleur ?





Que vous manque t-il pour que le suivi administratif et financier de votre engagement soit meilleur ?

Quel est votre rapport aux MAEC ?

	Oui	Non	Ne sais pas
Aviez-vous déjà souscrit des mesures dans le passé ? Si oui depuis quand (environ) ? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comptez-vous à nouveau souscrire des MAEC ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sans MAEC, envisageriez-vous de poursuivre ces pratiques ? Si non, pourquoi ? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Est-ce que les MAEC vous ont fait évoluer vos pratiques ?

Oui Non Partiellement

Si oui, précisez lesquelles :

Si non, pourquoi ?

Pas nécessaire au regard du cahier des charges
 Perte de productivité trop importante
 Autre

Si "Autre", précisez

A votre avis quels seraient les leviers pour conforter ces pratiques et ce type d'agriculture de montagne ?

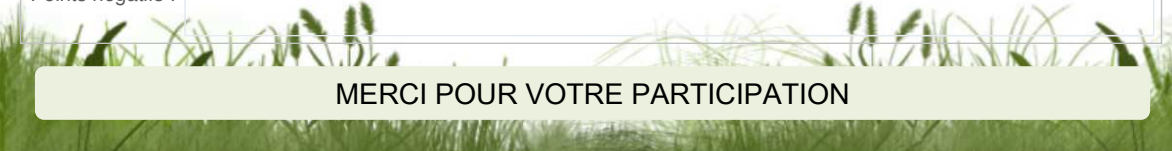
Quelles seraient les valorisations possibles de ces pratiques ?

Citez les points positifs et négatifs relatifs à votre contractualisation de MAEC :


Points positifs :

Points négatifs :

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION



Annexe 6 : Questionnaire à destination des agriculteurs n'ayant pas contractualisés des MAEC



A retourner au Service Agriculture et Forêt du Département de l'Isère par courrier (dans l'enveloppe T ci-jointe) ou par mail à l'aide d'une photo ou d'un scan (dam.saf@isere.fr)

Avant le 1er Juin 2018

Ce questionnaire est anonyme, les informations transmises ne feront **pas l'objet de contrôle**, mais elles sont nécessaires pour mieux comprendre les raisons pour lesquelles vous ne vous êtes pas engagé dans un contrat MAEC (Mesure Agro-Environnementale et Climatique).

Pourquoi n'avez-vous pas contractualisé de MAEC ?

	Pas du tout	Plutôt non	Plutôt oui	Tout à fait
Je ne savais pas que ces mesures existaient sur mon territoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le dispositif m'a paru trop complexe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je n'ai pas eu assez de conseils techniques et d'informations sur les contrôles inhérents à ce type de mesures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les mesures proposées n'étaient pas adaptées à mon exploitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les filières de valorisation présentes dans ma région ne me permettent pas d'accompagner des changements de pratiques et d'assolement durables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai trouvé le montant insuffisant compte tenu des coûts et des risques économiques que j'aurais du supporter	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le cahier des charges m'a paru trop contraignant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai craint les contrôles réglementaires supplémentaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mon exploitation n'était pas éligible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je n'ai pas souhaité adhérer à ce type de démarche agro-environnementale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai trouvé la durée d'engagement trop longue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai trouvé la durée d'engagement trop courte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il n'y avait pas de zone éligible (ZIP) sur les parcelles que j'exploite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai eu dans le passé une mauvaise expérience avec des mesures agro-environnementales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Vous pouvez, si vous le souhaitez, préciser en quoi ces facteurs ont été un obstacle à votre contractualisation (par exemple, pourquoi votre exploitation n'était pas éligible):

Y a-t-il d'autres raisons pour lesquelles vous n'avez pas contractualisé ?

Non Oui

Si oui lesquelles ?

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION




Table des matières

SOMMAIRE	5
GLOSSAIRE	6
REMERCIEMENTS	7
INTRODUCTION	8
I. DEPARTEMENT DE L'ISERE, SERVICE AGRICULTURE ET FORET	10
1. LE DEPARTEMENT ET LA POLITIQUE AGRICOLE AU DEPARTEMENT	10
a. <i>La collectivité</i>	10
b. <i>La politique agricole du Département de l'Isère</i>	11
2. MISSIONS CONFIEES	14
3. ACTIVITES REALISEES DURANT LE STAGE	14
II. LE PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE DU SUD ISERE, CADRE THEORIQUE...	16
1. PRESENTATION GENERALE	16
a. <i>Cadre règlementaire d'un PAEC</i>	16
b. <i>Ambitions du projet</i>	17
c. <i>Le périmètre du PAEC</i>	18
2. LA STRATEGIE DU PAEC	19
a. <i>Enjeux du PAEC</i>	19
b. <i>Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)</i>	20
3. FONCTIONNEMENT DU PAEC	23
a. <i>Gouvernance</i>	23
b. <i>Durée du PAEC</i>	24
III. METHODOLOGIE DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PAEC SUD ISERE	25
1. METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE	25
a. <i>Indicateurs de suivi et d'évaluation</i>	25
b. <i>Contractualisations et impact économique</i>	26
c. <i>Impact environnemental</i>	26
d. <i>Perception des agriculteurs sur les MAEC et l'évolution de leur pratiques agricoles</i>	26
2. PREMIERS RESULTATS	27
a. <i>Impact surfacique des contractualisations</i>	27
b. <i>Ampleur des adhésions aux contrats MAEC</i>	29
c. <i>Comparaison avec les autres PAEC du département</i>	36

IV. BILAN DE L'EXPERIENCE.....	38
1. VALORISATION DE L'EXPERIENCE.....	38
<i>a. Enseignements personnels et professionnels.....</i>	<i>38</i>
<i>b. Livrables et prolongement du travail.....</i>	<i>39</i>
2. LIMITES.....	39
<i>a. Limites méthodologiques.....</i>	<i>39</i>
<i>b. Disponibilité des données.....</i>	<i>39</i>
CONCLUSION.....	40
BIBLIOGRAPHIE.....	41
Table des cartes.....	42
Table des tableaux.....	42
Table des figures :.....	42
Table des annexes.....	42
TABLE DES MATIERES.....	54